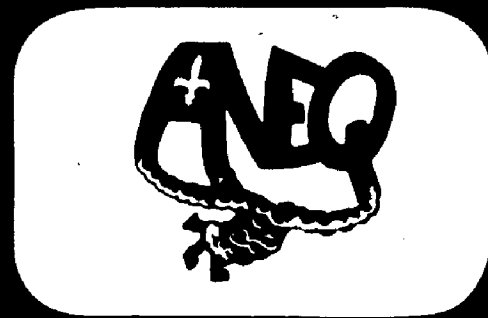


# le québec ETUDIANT

Vol. 4 No 7

26 janvier 81



Journal de l'association nationale  
des étudiants et étudiantes  
du Québec

SOMMAIRE

**La position  
de la FNEQ  
sur le REC**

P. 5

**Hausse  
des tarifs  
à la CITS**

P. 3

**Les  
étudiants et  
les élections**

P. 4

**Dévelop-  
pements au  
El Salvador**

P. 8

**Débat sur le  
mouvement  
étudiant**

P. 10-11

**Le reggae  
musique de  
libération**

P. 12

## **DECLARATION DU NOUVEAU MINISTRE DE L'EDUCATION**

# **CHANGEMENTS D'IMAGE POLITIQUE**

Par Jacques Beaupré

QUEBEC, PEQ) Le gouvernement a annoncé des modifications de trois ordres qui ont trait à un élargissement du régime des Prêts et Bourses aux étudiant-e-s Québécois-e à l'étranger, à une politique de non-remboursement des prêts pour certaines catégories d'étudiant-e-s en chômage, et à la relance de l'implantation de garderies en milieu scolaire.

C'est ce qu'a communiqué M. Camille Laurin, ministre de l'éducation, en conférence de presse devant 40 journalistes dont 15 étudiant-e-s.

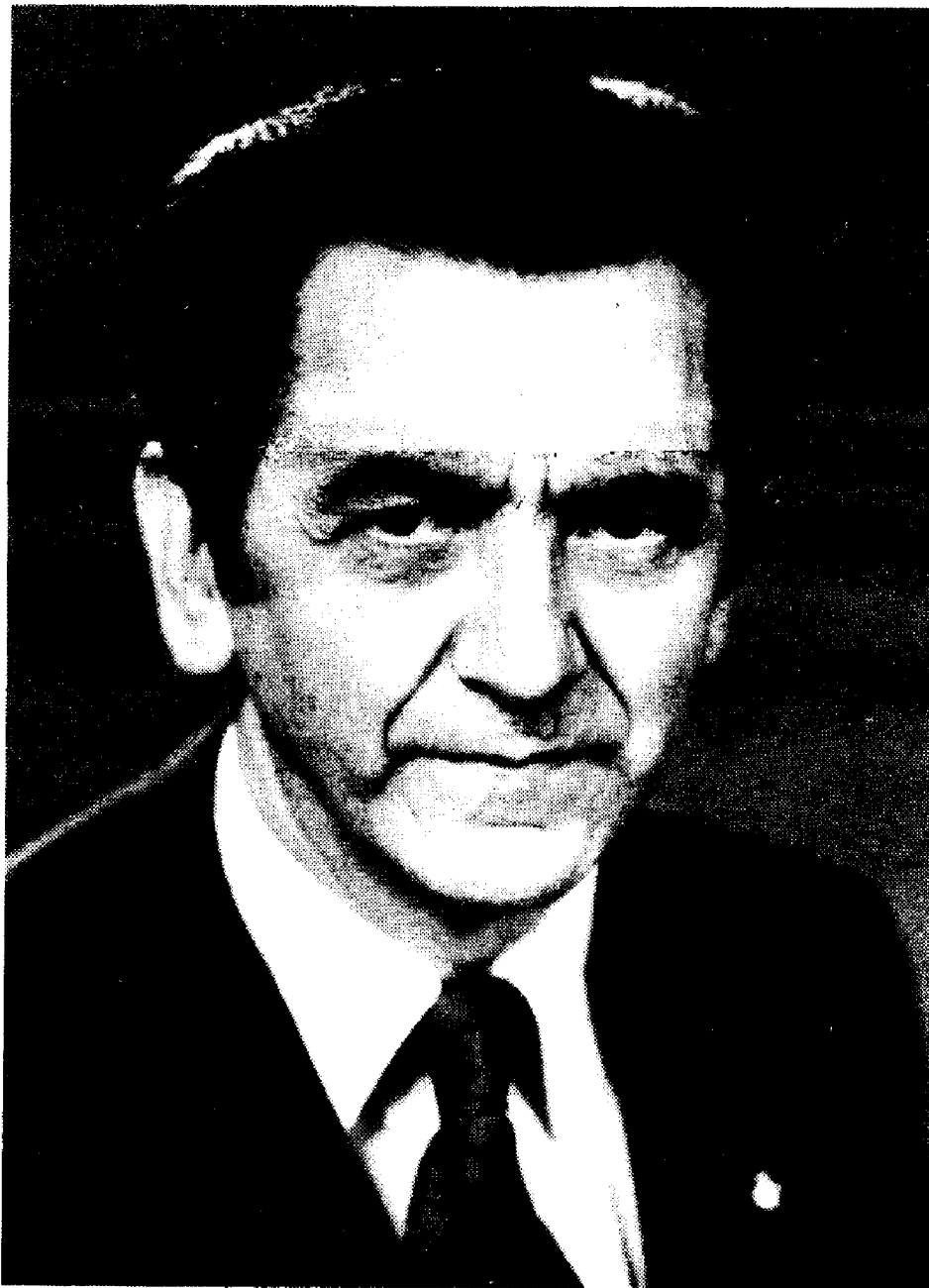
L'adoption de ces ajustements, souvent réclamés depuis plusieurs années, contraste avec l'attitude de l'ex-titulaire du MEQ, Jacques-Yvan Morin. En cette période pré-électorale, le MEQ affirme vouloir favoriser l'implication des étudiant-e-s dans la gestion de leur milieu et leur participation au sein de centrales fortes dans un esprit de collaboration entre les divers intervenants. M. Laurin a d'ailleurs profité de la conférence pour faire part de son désir de continuer le dialogue et d'être invité au colloque du RAEU sur

les droits des étudiants, et au XIIIe congrès de l'ANEQ.

D'autre part, il a annoncé une subvention de \$17,000 au RAEU pour la tenue de ce colloque. Par ailleurs, il a annoncé la tenue prochaine d'un autre colloque sur le thème: «les jeunes et le travail», organisé par le secrétariat permanent des conférences socio-économiques. A ce colloque seront invités des représentants des milieux étudiants, gouvernementaux, syndicaux et patronaux.

**Application du gain  
de la lutte des P et B  
de 1978**

Clou de la conférence de presse, le ministre a annoncé que dorénavant les étudiant-e-s ayant terminé leurs études et sans emploi n'auront plus l'obligation de débiter le remboursement de leurs prêts dès la fin de leurs cours. Ce règlement est cependant soumis à plusieurs restrictions. Ces restrictions reposent sur le concept d'incitation au travail qui est à la base du régime d'assurance-chômage du Canada et de la plupart



Le nouveau ministre de l'Éducation, le docteur Camille Laurin.

Suite à la page 8

En pages 6 et 7, vous pourrez lire un dossier spécial sur le projet de règlement des études collégiales proposé par le ministère de l'Éducation du Québec et qui commence à faire pas mal parler de lui dans le monde de l'éducation présentement. Vous y trouverez une analyse de Jean Robitaille de ce projet de règlement, un compte-rendu d'une analyse du Conseil régional de Montréal sur le REC, ainsi qu'une entrevue avec Paule Duchesne, du Conseil exécutif de l'ANEQ, sur ce que l'ANEQ a fait et entend faire par rapport à ce dossier. C'est à lire.

## Un pas en avant, deux pas en arrière

L'année '81 sera décisive, marquante dans la construction du mouvement étudiant du Québec. Tant les militants que les étudiants de la base, nous aurons plus que jamais la possibilité de réaliser un vieux rêve: nous donner une centrale étudiante unitaire. Tout en respectant la spécificité et l'autonomie des différents niveaux d'enseignement par le principe des fédérations, l'unité organisationnelle de l'ensemble des universités et des collèges [l'incorporation des écoles secon-

dares est un projet à plus long terme] permettra des réalisations inconnues jusqu'à maintenant, que ce soit sur le plan des actions politiques ou au plan des services... Ce serait une étape qui décuplerait la force collective de notre mouvement en lui donnant une assise solide.

Les conceptions politiques de chaque militant ou de chaque institution en particulier ne doivent pas être un frein à ce projet. L'idée qu'à telle orientation politique doit correspondre

une association nationale différente ne peut conduire qu'au morcellement, à l'effritement du mouvement étudiant. Si nous sommes conscients que la non-reconnaissance touche tant les universités que les collèges, que des mesures gouvernementales comme le R.E.C. restreignent l'accès aux connaissances et les droits pédagogiques de TOUS les étudiant-e-s, nous devons voir la nécessité de coordonner et d'unifier nos actions et nos revendications dans une centrale unitaire qui regroupera tous les étudiant-e-s, indépendamment de leur appartenance à un parti ou une orientation politique. C'est le principe fondamental de toute organisation syndicale. Toute l'histoire de nos luttes montre que la clé du succès c'est la solidarité de notre mouvement.

Malgré ce projet de renouveau qui nous offre des perspectives inespérées, malgré la virulence des attaques à nos conditions d'étude et au droit à l'éducation du peuple québécois [le gouvernement fédéral a annoncé qu'il réduirait de moitié son aide financière à l'enseignement post-secondaire] certaines associations étudiantes s'en tiennent à une vieille image de l'ANEQ, remontant même jusqu'à la lutte des prêts-bourses de '78, pour couper tout contact [et les proposent le boycottage de ses instances] sur la base de leurs divergences. Oui, l'ANEQ et les associations qui la composent ont fait de bon choix... et des mauvais. Oui, certains points de vue peuvent être rejetés par la majorité d'un congrès; est-ce pour ça que la population étudiante du cégep de Rimouski doit se séparer des étudiant-e-s de Brébeuf?

partissent dans 4 UNEF différentes! La dissolution de l'UG-EQ [Union Générale des étudiants du Québec] en 1968, qui rassemblait universités et certains cégeps, a laissé le mouvement étudiant dans une précarité telle que même les AGE locales se sont éteintes. Il a fallu attendre la lutte contre les TAEU [tests de sélection pour l'admission à l'université] en 1974 et la lutte des prêts-bourses de 74-75 pour réorganiser, 7 ans après, le mouvement étudiant national Québécois. Allons-nous revenir sur tous ces acquis légués par notre propre histoire ou allons-nous saisir cette chance de revenir à ce que le mouvement étudiant a déjà été dans son «âge d'or» des années '60? Personnellement, je souhaite que tous les points pertinents qui préoccupent les étudiant-e-s soient discutés en commun par tous les étudiant-e-s

### LETTRES DES LECTEURS

## R.D.L. s'en va

A l'exécutif et au Conseil central de l'ANEQ.

Chers confrères et consoeurs militant-e-s,

Comme vous avez dû l'apprendre, mardi, le 2 décembre 1980, se tenait au Cégep de Rivière-du-Loup un référendum sur la désaffiliation de l'association étudiante de Rivière-du-Loup (Agecrl) de l'ANEQ.

Vous ne devez pas être sans connaître que depuis déjà quelques années, nos deux associations respectives ont connu des différends fondamentaux. Ces différends ont porté sur des points aussi essentiels que le rôle de direction du Conseil central, le rôle de chacune des instances du syndicalisme étudiant, la stérilité des débats aux

Congrès et aux Conseils centraux due à des luttes et des oppositions internes et correspondant trop souvent aux idéologies et aux choix politiques de certaines délégations, la faiblesse du rôle de recherche et d'information du BNIR...

C'est pour ces raisons et non parce que nous ne croirions plus au mouvement étudiant comme entité nationale que le Conseil d'administration de l'Agecrl a proposé à ses étudiants la désaffiliation. Nous ne sommes pas sans regretter l'infiltration des groupes de gauche dans votre association, cependant il nous semblait malhonnête de jouer sur des sentiments anti-communistes pour déterminer l'avenir de notre participation sur la scène nationale. D'ailleurs, ce n'est pas tant la

présence de ces étudiants mais le sens de leurs interventions et de leur action qui ont rendu quasi impossible tout dialogue avec eux. L'ANEQ quant à elle a suivi le mouvement, utilisé leur langage, leurs types d'analyse, leurs modes d'action. Même lorsqu'elle n'est pas infiltrée dans ses postes de direction, l'ANEQ conserve les mêmes tics, refait les mêmes erreurs. Vous ne pouvez même pas comprendre nos critiques parce qu'elles ne visent pas tant vos raisons de faire que votre perception de la réalité étudiante. Nous ne parlons pas le même langage, nous ne percevons pas les mêmes réalités.

#### Le référendum

Les résultats du référendum sont les suivants:

- participation: 194 personnes (15,3% des étudiants inscrits en septembre);
- pour la désaffiliation: 182 (93,8%);
- contre la désaffiliation: 10 (5,2%);
- bulletins annulés: 2 (1%).

La désaffiliation est devenue effective à la publication des résultats soit le lendemain à 9h30.

Il n'est pas impossible d'envisager pour l'avenir une nouvelle «collaboration» entre nos deux associations, il est douteux cependant que nous prenions l'initiative de ces démarches, nos membres nous ayant clairement laissé comprendre que: l'aventure de l'ANEQ, c'est f-i, n-i, fini.

Rémi Fraser,  
permanent de l'Agecrl

Bien sûr, il y a des divergences politiques plus importantes entre la «ligne blanche» et l'ANEQ. Mais la solution n'est pas l'isolement en fraction de chacune des tendances: en 1968, 70% des étudiant-e-s en France étaient membres de l'UNEF, 5% maintenant se ré-

[1] La Presse, Jeudi 22 janvier 1981, p. 4

[2] La «Ligne blanche» est un regroupement d'individus désirant créer une association nationale parallèle.

Xavier Blaisel  
pour le conseil central

### A VENIR

#### Cafétérias...

Colloque national sur la situation dans les cafétérias scolaires, organisé par le comité-caféteria du Cégep de Chicoutimi.

Date: 31 janvier - 1er février '81.

Lieu: Cégep de Chicoutimi.

Renseignements: (418) 549-1771, demandez le comité-caféteria.

\*\*\*

#### Droits étudiants...

Colloque sur la «Charte des droits de l'étudiant universitaire», organisé par le Regroupement des associations étudiantes universitaires du Québec (R.A.E.U.).

Date: 6, 7, 8 février '81.

Lieu: Université de Montréal.

Renseignements: (514) 392-8923 ou 8924.

\*\*\*

#### Solidarité internationale...

Congrès pan-canadien de solidarité avec le peuple de El Salvador.

Date: 31 janvier - 1er février '81.

Lieu: 1450, Stanley, Montréal.

Renseignements:

(514) 525-8107, de 9h00 à 16h00

(514) 274-7810, de 17h00 à 21h00

\*\*\*

#### Tourisme étudiante...

Congrès de fondation de l'Organisation de tourisme étudiant du Québec.

Date: 31 janvier - 1er février '81

Lieu: Rivière-du-Loup.

Renseignements: Joël Marier, (514) 254-7131, poste 159 ou 190.

\*\*\*

#### Ligne blanche (?)...

Congrès du «Comité Ligne blanche.»

Date: 31 janvier - 1er février '81.

Lieu: Cégep de Trois-Rivières.

Renseignements: (514) 277-5826.

\*\*\*

#### L'énergie...

Colloque «Bilan de l'information énergétique au Québec», organisé par le Front commun pour un débat public sur l'énergie.

Date: 16 au 22 février 1981.

Lieu: Université du Québec à Montréal.

Renseignements: (514) 844-5477.

### le québec ETUDIANT



Le Québec Etudiant est membre de la Presse Etudiante du Québec (PEQ).

Cette édition du Québec Etudiant a été publiée sous l'entière responsabilité du Conseil exécutif de l'ANEQ.

Ont collaboré à la réalisation du journal: Jacques Beaudoin, Pierre Bélanger, Alain Bernatchez, Comité pour le maintien du souper à la cafétéria du Collège du Nord-Ouest, Carole Courchesne, Guy Cournoyer, Paule Duchesne, François Gloutnay, Debbie Jordan, Henri-Paul Normandin, André Querry, Jacques Beaupré, Jean Robitaille, Jean-Marie Vézina et Marc Vézina.

Bureau de rédaction: 232, Jean-Talon ouest, Montréal, H2R 2X5, (514) 277-5826.

Tirage: 38.000 exemplaires.

Composition-montage: Composition Fleur de Lysée, les ateliers de l'ANEQ.

Impression: Richelieu Roto-Litho.

Distribution: Purolator Courrier.

Responsable de la publicité: André Querry, (514) 277-5826.

Le Québec Etudiant est autorisé à publier les dépêches de la Presse Universitaire Canadienne (CUP). Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. La reproduction totale ou partielle est permise et encouragée, à condition que soit mentionnée l'origine.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.

Numéro international ISSN 705-3096.

Censure suivie d'expulsions à Ste-Agathe:

# Des étudiants demandent une injonction.

Par Henri-Paul Normandin

(PEQ) Le droit de s'exprimer librement est reconnu, sur papier du moins, universellement. D'ailleurs les pays occidentaux, dits du «monde libre», se font tous un honneur de proclamer tout haut qu'ils le respectent. Tout récemment, un membre de l'exécutif du Parti Québécois soulignait, en donnant son appui aux journalistes en grève de Radio-Canada, que son parti défendrait le droit à l'information partout où il serait brimé.

Pourtant, quand vient le temps d'exercer ce droit dans les écoles, les choses ne sont pas si simples...

Deux étudiants de la Polyvalente des Monts à Ste-Agathe, près de Montréal, ont en effet été expulsés de leur école parce qu'ils ont publié un journal. Dans la semaine du 19 janvier, ils ont entrepris des procédures judiciaires afin d'obtenir une injonction contre leur école, enjoignant celle-ci de les réadmettre.

Dans une lettre que l'administration faisait parvenir aux parents des étudiant-e-s, celle-ci aurait déclaré que les revendications des étudiants doivent s'effectuer dans le cadre d'une «saine administration et une bonne politique de gestion».

Selon leur avocat, Me Belisle, l'expulsion des étudiants serait illégale pour deux raisons. Tout d'abord les procédures normales d'expulsion, telles des rencontres avec l'association de parents, n'auraient pas été suivies.

De plus, le geste de l'administration serait contraire à l'article 24 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Celle-ci stipule en effet que nul ne peut être privé de l'exercice de ses droits, dont la liberté d'expression, sauf pour des motifs prévus par la loi. Or, selon Me Belisle, aucune loi ne permettrait à la polyvalente de priver les étudiants de leur liberté.

Le premier numéro du journal

«Le Pieux» a été publié au mois de décembre. L'administration ne l'a pas pris comme un cadeau de Noël. Quelques heures après sa mise en vente elle en saisit plusieurs copies et convoqua les responsables du journal à ses bureaux. La directive: ordre de ne se présenter à l'école pendant la période des examens que pour leurs examens, et de revenir en janvier accompagnés d'un parent.

De retour de vacances, les étudiant-e-s allèrent donc voir leur directeur, M. Alcide Boutin, qui les informa des conditions de leur réadmission. Premièrement: interdiction de publication et de distribution du Pieux, tant sur le campus qu'à l'extérieur de l'école. Deuxièmement, interdiction de faire de la publicité pour le journal; en pratique, cela voulait dire interdiction de porter des T-Shirts sur lesquels étaient inscrits le nom du journal.

Deux étudiants, Serge Clément et Etienne Godart, ont

refusé de se soumettre à ces conditions et ont été empêchés de poursuivre leur année scolaire. La Commission scolaire des Laurentides a confirmé la décision de l'administration.

Le premier numéro du journal comprenait des articles, entre autres, sur le peu de liberté dont jouissent les étudiant-e-s dans l'école et la surveillance à laquelle ils (elles) sont soumis-e-s, sur la sécurité à l'école en cas de feu, et sur la séparation qui existe entre le milieu des professeurs et le milieu étudiant. Il contenait aussi une page pornographique se voulant humoristique et d'autres articles pouvant offenser certaines personnes, telle une série de photos montrant des personnes vomissant après avoir mangé à la cafétéria.

Selon le président du Comité des parents, le journal «offen-

sait la morale de centaines d'étudiants».

Mais il semble que l'administration n'ait pas buté que sur certains articles qu'elle pouvait juger offensants. Ainsi, elle a menacé de congédier un professeur qui avait écrit quelques lignes sur la cafétéria de l'école, disant simplement que la qualité de la nourriture ne valait pas le prix exigé, et invitant tous les occupants à aller voir ce qui se faisait ailleurs. Le professeur a obtenu l'appui de son syndicat.

Alors que le prix de vente du journal était de 25¢, une fois les stocks épuisés on s'arrachait les copies sur le marché noir de \$1 à \$5.00.

Malgré l'interdiction de l'administration, un deuxième numéro du journal a été mis en vente; quatre à cinq cents copies ont été vendues.

*Au Sag. Lac.*

## Hausse des tarifs d'autobus

Par Paule Duchesne

JONQUIERE — Depuis le 5 janvier, la Corporation inter-municipale de transport du Saguenay (CITS) a haussé les tarifs étudiants de plus de 100%.

En effet, les étudiants qui payaient 25 sous munis de leur carte étudiante (étudiant-e-s à temps plein, de niveaux collégial ou universitaire) doivent maintenant payer 60 sous, soit le même prix que tous. Le statut d'étudiant est donc complètement nié et les ententes que la CITS avait prises avec les administrations des collèges de la région et de l'UQAC tombent elles aussi (et c'est les sous des étudiants qui s'en vont on ne sait pas où puisque, par exemple, à l'UQAC, le coût de la carte étudiante est plus élevé que lorsqu'il n'y avait pas d'entente avec la CITS).

La CITS s'attaque donc directement à ses principaux usagers pour pouvoir rentabiliser son «service» inadéquat. Depuis sa mise sur pied, la CITS ne cesse de changer ses trajets, ses horaires, et ce, sans diffuser d'une façon adéquate à la population ces changements.

Pour tenter de justifier cette nouvelle hausse, les administrateurs parlent de nouveaux parcours et d'horaires plus sensés; est-ce que de déplacer un arrêt de vingt pieds constitue un

nouveau trajet? Est-ce qu'un système de transport fonctionnant aux demi-heures, quatre jours par semaine, aux heures de pointe le samedi et le lundi et pas du tout le dimanche est un service à la population? Puis, les administrateurs avaient promis qu'avec leurs nouveaux trajets, nouveaux horaires, un joli pamphlet serait distribué à toute la population. Bien sûr, il y en eut un d'imprimé, mais, il faut aller dans de sombres endroits pour se le procurer, il n'est même pas disponible dans les milieux des usagers, c'est-à-dire les cégeps,

l'université, les centres d'achats.

Face à cette nouvelle hausse, mais surtout à la disparition du statut d'étudiant, les associations étudiantes de Jonquière, Chicoutimi (cégep et université) n'ont pas l'intention de rester inactives. Les étudiants désirent un service plus adéquat, un véritable service de transport en commun et cela transparaîtra à travers leurs demandes à la Corporation et, la revendication principale est de conserver le statut d'étudiant et le tarif préférentiel qui s'y rattache.



## ...la PEQ les appuie.

La Presse étudiante du Québec (PEQ), une association regroupant une trentaine de journaux étudiants de cégeps et d'universités, a donné officiellement son appui au journal Le Pieux, de Ste-Agathe.

Selon la PEQ, le geste de l'administration constitue une attaque «grave et inacceptable à la liberté d'expression». La résolution adoptée lors d'une réunion du Conseil central de cette association souligne qu'il revient aux étudiant-e-s de décider ce qu'ils (elles) veulent lire, et non à l'administration.

Déjà, plusieurs journaux membres de la PEQ de la région de Montréal ont décidé d'envoyer des lettres d'appui au journal Le Pieux.

La censure des journaux étudiants est une pratique courante par les autorités scolaires, et pas seulement au niveau du secondaire. Par exemple, à la session dernière, au Cégep Marguerite Bourgeoys, à Montréal, les responsables du journal devaient soumettre les articles qu'ils (elles) voulaient publier pour approbation par l'administration.

Tout comme dans le cas des associations étudiantes, les journaux étudiants se voient parfois nier le droit d'exister par le manque de facilités. C'est le cas par exemple du journal Mon Vieux Réal, du cégep (vous l'aurez deviné!) du Vieux Montréal, qui ne dispose pas d'un local respectable.

**A Lévis-Lauzon**

## Le règlement no 4 mis en dépôt

Face à l'opposition de la part des étudiants, l'administration du Cégep Lévis-Lauzon a dû mettre en dépôt pour cette session un projet de règlement ayant trait à la vie étudiante.

Ce «règlement no 4» donnait droit au comité exécutif de sévir contre les comportements jugés «dangereux ou indécents», les atteintes aux bonnes moeurs et le vandalisme. Cependant, 400 étudiants réunis en assemblée générale, ont rejeté ce règlement, au libellé permettant, selon eux, des interprétations abusives. On lui reprochait son caractère répressif, impropre au rôle éducatif d'un cégep, et aussi sa capacité de transformer le comité exécutif du Collège en un tribunal.

## Les politiciens y passeront-ils un jour...

# Des paroles aux actes?

par Pierre Bélanger

(NDLR: L'auteur est étudiant en histoire à l'Université du Québec à Montréal et milite au sein du mouvement étudiant depuis déjà quelques années.)

1981 nous annonce pour une deuxième année consécutive un autre printemps «chaud». Après le référendum du 20 mai 1981, il est aujourd'hui certain qu'il y aura au Québec des élections provinciales. Encore une fois, un autre printemps mouvementé sur le plan politique où étudiants, travailleurs ainsi que l'ensemble de la population iront choisir ceux qui les représenteront à l'Assemblée nationale.

Comme à chaque élection, nous aurons droit, de la part de nos politiciens, à des discours démagogiques, à des promesses plus extravagantes les unes que les autres, et qui frôlent davantage le mensonge que l'honnêteté intellectuelle.

Les étudiants, comme

tous les autres groupes dans la population ont eu largement leurs lots de promesses électorales.

### Les promesses à propos du droit à l'éducation

Les promesses électorales à propos du droit à l'éducation ne datent pas d'aujourd'hui. C'est avec une attitude strictement électoraliste que les grands partis politiques traditionnels (libéral, unioniste et aussi le Parti Québécois) ont abordé cette revendication. Déjà, les programmes électoraux des libéraux, d'Adélard Godbout à Georges-Émile Lapalme, proposaient des réformes sur l'éducation. Toutefois, il aura fallu attendre l'arrivée des libéraux de Jean Lesage pour que l'on parle de «rendre l'école plus accessible» et de «gratuité scolaire».

Dans son programme électoral de 1960, le Parti Libéral du Québec promettait «la gratuité scolaire à tous les niveaux de l'enseignement, y compris celui de l'université.» (1) Et l'article

3 du même programme ajoutait la «gratuité des manuels scolaires dans tous les établissements sous juridiction du département de l'instruction publique...» (2)

Inutile de mentionner que ces promesses ne furent jamais réalisées.

Pour le gouvernement Lesage, la multitude des réformes à accomplir ne permettait pas de mettre en pratique cette promesse. «Peut-être plus tard», dira-t-on. Par contre, sous la pression étudiante, ce gouvernement allait appliquer un régime d'aide financière, de prêts et de bourses, pour pallier à cette promesse non appliquée.

C'est aux élections de 1966 que l'Union nationale de Daniel Johnson reprendra à son compte cette revendication étudiante et populaire. Constatant l'échec libéral dans l'application de cette réforme, l'Union nationale promettait à son tour de «rendre l'enseignement accessible à tous et par tout au Québec.» (3)



Compte tenu du succès électoraliste de cette promesse, le Parti Libéral la reprenait dans son programme de '66. Cependant, il y apporte quelques nuances: «Nous avons promis la gratuité scolaire à tous les niveaux. Nous maintenons cet objectif et nous le rapprochons aussi rapidement que le permettent les ressources de notre société. Comme prochaine étape, l'enseignement pré-universitaire et professionnel sera gratuit dans toutes les institutions publiques.» (4)

Pour les élections de '81, on peut se demander ce que nous réservent les libéraux de Claude Ryan.

### Le P.Q. et le droit à l'éducation

Le Parti Québécois, plus que tous les autres partis politiques provinciaux, avait canalisé le mécontentement étudiant sur l'accessibilité à l'éducation en incluant dans son programme la gratuité scolaire intégrale.

Ainsi, le P.Q., dont les étudiants forment une bonne partie de sa clientèle, représentait beaucoup d'espoirs. D'ailleurs, Claude Charon, son leader parlementaire, n'avait-il pas été un des dirigeants de l'U.G.E.Q.? (5)

Enfin... avec l'élection du P.Q. en novembre 1976, le droit à l'éducation serait élargi et garanti, nous disions-nous. La réalité fut pourtant tout autre (nous y reviendrons dans un prochain numéro du Québec Etudiant).

Mais d'abord, regardons

quelque peu les promesses du P.Q. sur cette question.

Dans le préambule du chapitre IV sur l'éducation, le P.Q. reconnaît que l'accès à l'université dépend encore pour les étudiants de la «capacité de payer.» (6) En conséquence, le gouvernement du Parti Québécois s'engage à «instaurer la gratuité générale des cours à tous les niveaux, étendre jusqu'à l'âge de 18 ans la période de scolarisation obligatoire et établir un système cohérent de bourses ou allocations de subsistance et éventuellement un régime de pré-salaire.» (7)

Evidemment, Jacques-Yvan Morin, à l'époque où il a été ministre de l'éducation, nous expliquait que cette réforme ne pouvait être accomplie à cause de la crise économique. Le chômage, nous disait-il, est une des plus importantes priorités du gouvernement. Et, «de toute façon, les étudiants sont des privilégiés.»

Donc, de façon constante, les politiciens, que ce soit les libéraux de Jean Lesage et leur «révolution tranquille», les unionistes et le Parti Québécois, tous, sans exceptions, ont essayé de capitaliser sur les revendications étudiantes en promettant la gratuité scolaire et une plus grande accessibilité à l'éducation. Et pourtant, nous sommes maintenant en 1981, une nouvelle décennie vient tout juste de commencer et la situation n'a guère évolué. L'école en général, les C.E.G.E.P.s et les univer-

sité en particulier, demeure pour une bonne partie de la population quelque chose d'inaccessible.

Comme l'exprime si bien le dicton populaire, «autres temps, autres discours.» Si les gouvernements se succèdent, les promesses, elles, demeurent. A chaque fois, c'est le même scénario, «ce n'est pas une priorité.»

### Un droit qui reste à gagner

Mais l'accessibilité à l'éducation est un droit démocratique pour toute la population. Ce droit, loin d'être acquis, reste à gagner. Comme pour tous les autres droits démocratiques, il est évident que l'on ne peut s'appuyer sur de grosses machines électoralistes pour les acquérir. L'expérience des mouvements étudiant et ouvrier nous a toujours démontré qu'il y a seulement par la lutte, uniquement par ce moyen, qu'il sera possible d'arracher nos droits même les plus élémentaires.

(1) Roy, Jean-Louis, «Les programmes électoraux du Québec», tome II, 1931-66, Leméac, p. 379.

(2) Ibid., p. 379.

(3) Ibid., p. 412.

(4) Ibid., p. 413.

(5) Union Générale des Étudiants du Québec, morte en 1969.

(6) Programme officiel du Parti Québécois, Édition '76, pp. 78 et 80.

(7) Programme officiel du Parti Québécois, Éditions '76, '78 et '80. Dans l'édition '80, article 15, p. 52.

## CALENDRIER CYCLISTE INTERNATIONAL BICYCLER & RECYCLER

1981-87-98



Calendrier mural 11"x17", recyclable trilingue, incluant les pleines lunes, calligraphié à la main, très décoratif, et d'utilisation pratique.

Voici la vélorution en 15 photos, 3 montages et 12 dessins. On y voit la bicyclette en harmonie avec l'environnement: dans la campagne, en ville, au travail, comme loisir et en alliance avec les moyens de transport écologiques.

"une vision d'un monde de bicyclettes au lieu d'automobiles, de soleil au lieu de pétrole..."

Commandez-en pour vous et vos amis.

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ code postal: \_\_\_\_\_

Ci-inclus \$ \_\_\_\_\_ pour \_\_\_\_\_ calendriers.

Prix: \$ 3.50 chacun, \$ 32.00 la douzaine (poste incl.)

LE MONDE A BICYCLETTE, 4224 Clark, Montréal H2W 1X3

**La Fédération des profs d'université:****On dénote une montée de l'autoritarisme**

QUEBEC (Le Québec Etudiant)

— Réunie fin novembre à Québec, la Fédération des professeurs d'université, affiliée à la CEQ, a pris connaissance de la situation déplorable faite à certains professeurs et étudiants par l'Université de Montréal et l'a considérée suffisamment grave pour inviter ses affiliés et leurs membres à réagir.

Il s'agit, on s'en doutera, du non-renouvellement des contrats de Michel Desjardins, Robert Cadotte et Richard Gendron du groupe La Maîtresse d'École de la section d'enseignement Préscolaire et Élémentaire d'une part et des poursuites intentées contre l'étudiant Guy Héroux d'autre part.

Dans le premier cas, la Fédération considère qu'il y a un signe évident de discrimination et que rien ne pouvait justifier l'université de s'en prendre à ces tenants de la pédagogie progressiste puisqu'elle reconnaît elle-même qu'il s'agit là « d'aspects plus difficiles à évaluer ». En conséquence, la FPU invite ses affiliés et leurs membres à protester auprès du recteur de l'Université de Montréal contre un tel geste et une attitude aussi peu responsable.

Quant à Guy Héroux, la FPU trouve dangereux le fait que l'université s'en prenne à celui qui exécutait les décisions d'une assemblée générale et tout en appuyant la mobilisation des étudiants de l'ANEQ, elle invite le ministre de la justice à abandonner des

poursuites considérées comme injustifiées.

Cette prise de position de la fédération syndicale se situe dans une prise de conscience de la montée de l'autoritarisme dans les universités et des dangers qu'il y a de tolérer une situation qui risque de dégénérer avec les récentes coupures dans l'éducation.

**LE PROCES HEROUX**

Par Jacques Beaudoin

MONTREAL — Ce n'est que le 20 février que l'on connaîtra la date à laquelle s'ouvrira le procès de Guy Héroux.

C'est ce qu'a décidé le Juge Stalker à la suite d'une nouvelle comparution de Héroux les 5 et 6 janvier derniers. Rappelons que l'accusé devra répondre du « vol » et « recel » de chèques totalisant \$70,000.00 retenus lors de la désormais célèbre lutte contre la hausse

des loyers aux résidences de l'Université de Montréal.

Le Juge Stalker a justifié cette décision par l'encombrement des cours de justice à cette période-ci de l'année. Toutefois, des porte-parole de la fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal ont émis l'hypothèse que cette décision avait peut-être pour but de faire « oublier » l'affaire Héroux aux étudiants et à l'opinion publique en laissant traîner les choses.

Quoi qu'il en soit, l'ANEQ et le RAEU ont annoncé leur intention de poursuivre leurs efforts en commun pour obtenir la levée de toutes les poursuites judiciaires contre Héroux. A cet effet, on prévoit l'organisation d'une grande manifestation et d'une soirée de solidarité le 4 mars prochain. Plus d'informations vous seront communiquées dans le prochain numéro du Québec Etudiant.

**LA FNEQ PREND POSITION SUR LE REC**

MONTREAL (Le Québec Etudiant) — La Fédération Nationale des Enseignants Québécois, affiliée à la CSN, n'est pas d'accord avec le projet de règlement des études collégiales tel que proposé par le Ministère de l'Éducation et elle entend bien en empêcher l'application.

200 délégués des quelque 65 syndicats affiliés à la Fédération, réunis en Conseil fédéral fin novembre, ont été quasi unanimes, au terme d'un débat de deux jours, à rejeter le projet du MEQ tel que présenté. Ce rejet fait suite à des débats dans les 45 syndicats d'institutions privées et publiques de niveau collégial, débats qui étaient

enclenchés depuis le mois d'octobre.

Selon Madame Francine Lalonde, présidente de la Fédération, ce projet, de par sa nature de règlement, vient augmenter le pouvoir du MEQ sur les collèges et les enseignements, niant ainsi l'autonomie relative acquise en la matière au cours des années. Depuis treize ans, les collèges fonctionnent avec un régime qui est assez souple pour laisser vivante la créativité des intervenants et assez encadrant pour s'assurer que tous les collèges s'acquittent convenablement de leur tâche. Alors, de continuer Madame Lalonde, pourquoi légiférer?

Pour centraliser de façon

définitive, au niveau de l'État, l'ensemble de la vie collégiale?

Les enseignant-e-s, qui sont les premiers concernés de par leurs contacts quotidiens avec les étudiants, s'opposent à une conception de l'éducation où l'État définirait ce qui doit se passer dans une salle de classe — déjà les réformes précédentes (Livre blanc, lois 24 et 25) ont entamé l'autonomie de l'enseignant dans sa classe, et la FNEQ n'est pas prête à voir ce mouvement centralisateur se continuer.

Par ailleurs, ce projet du Ministère vient contrecarrer le travail de la Commission sur la formation professionnelle et so-

cio-culturelle des adultes, la Commission Jean, en décidant par avance des types de certification pour adultes, des conditions d'accessibilité des programmes non réguliers. Le Ministère, d'après Francine Lalonde, se coupe lui-même l'herbe sous les pieds, ou ne consulte que pour amuser la galerie, ce qui est totalement inadmissible.

D'autre part, Madame Lalonde a fait remarquer que certains points du projet de règlement, lus à la lumière des intentions du MEQ, créent un réseau parallèle d'éducation technique: par un système complexe de reconnaissance des acquis, par une incitation de fait à poursuivre des études plus courtes

dans des domaines spécialisés, le jeune ne sera jamais en contact avec une formation complète qui lui permette de jouer son rôle de citoyen à part entière.

Les enseignant-e-s de niveau collégial souhaitent que le milieu collégial puisse, de façon réelle, voir ce que serait une véritable formation accessible à tous, et que le gouvernement cesse de procéder par consultation à la pièce, empêchant ainsi les intervenants de vraiment se pencher sur l'ensemble du réseau collégial.

« Il en va, conclut la présidente de la FNEQ, de notre avenir collectif pour les prochaines décennies ».

**A la cafétéria du cégep de Rouyn:**

par le Comité pour le maintien du souper à la cafétéria du Collège du Nord-Ouest

ROUYN — La direction du Collège du Nord-Ouest a décidé de couper dans les services offerts aux étudiants en fermant la cafétéria du Collège à l'heure

du souper et ce, dès la session qui commence.

Les raisons invoquées par la Direction sont uniquement d'ordre administratif. Puisque le service de cafétéria fait partie des services non-subsidés (comme les résidences, la librairie)

et que ces services doivent s'auto-financer, étant donné que la cafétéria affiche un bilan financier déficitaire de \$30 000., la solution retenue est de couper partiellement ce service.

Cette décision de la Direction du Collège semble, après analyse, injustifiée et injustifiable.

Premièrement, cette décision prive les étudiants, particulièrement ceux des résidences, d'un service qu'ils sont en droit de recevoir. Effectivement, cent à cent-cinquante personnes se prévalent du service de souper chaque jour. Deuxièmement, du strict point de vue administratif, si la cafétéria est déficitaire, l'ensemble des opérations financières du Collège indique un surplus administratif accumulé depuis quelques années de \$425 000. Troisièmement, cette décision s'inspire davantage de

l'esprit d'une entreprise à profits que de l'esprit d'une maison d'éducation qui est avant tout un service à la population. S'il fallait que nos administrateurs municipaux poursuivent cette logique, nous verrions fermer tous les centres de loisirs, culturels ou sportifs.

La fermeture de la cafétéria à l'heure du souper entraîne également la mise en disponibilité ou la mise à pied de quatre à cinq employés féminins de la cafétéria, certains employés ayant jusqu'à huit ans d'ancienneté. Ces coupures de postes, ajoutées à celles effectuées depuis le début de l'automne dans les résidences et le personnel d'entretien-ménager, s'inscrivent dans le vaste plan du gouvernement de réduire au maximum les services offerts à la population, dans l'éducation et la santé, plan qu'endosse

entièrement la Direction du Collège.

Pour s'opposer à ces réductions de services, pour défendre le droit au travail des employés concernés, un Comité pour le maintien du souper à la cafétéria s'est formé. Une pétition, demandant que le service du souper à la cafétéria du Collège du Nord-Ouest continue d'être offert, sans hausse du prix des repas et sans diminution de personnel, a recueilli jusqu'à maintenant 1345 signatures.

La pétition a été déposée le 15 décembre au bureau du directeur général. Le Comité va poursuivre son action en informant la population de la région. Il invite particulièrement les parents des étudiants qui fréquentent le Collège de faire connaître leur réaction à la Direction du Collège.

20% DE REDUCTION SUR TOUS LES LIVRES NEUFS

Si vous en achetez en trois (3) exemplaires ou plus, ou en achetant, seul-e ou avec d'autres, un Bon de crédit de \$50.00.

POUR CEUX ET CELLES QUI VEULENT SE REGROUPER...

**Librairie rouge**

1737 St-Denis, Montréal  
849-2936

324 de la Couronne, Québec  
522-4927

Demandez le circulaire sur notre politique de prix lors de votre visite à la librairie.



# LE NOUVEAU REGLEMENT DONNER UNE ASSISE JURIDIQUE AUX ETUDES COLLEGIALES

par Jean Robitaille

Le règlement des études collégiales (REC) qui impose de nouveaux contrôles pédagogiques et administratifs, est actuellement à l'étude dans la majorité des associations étudiantes. L'article qui suit propose plutôt des pistes de réflexion sur des points précis du REC.

## Pourquoi un règlement?

«Le ministre est responsable d'établir un cadre unique pour l'enseignement collégial parce qu'il doit décerner un diplôme à caractère national. Pour s'assurer de la valeur nationale du diplôme qu'il décerne, le ministre a besoin d'un règlement qui a un caractère contraignant (...). C'est un acte normal dans une société que de chercher à encadrer les études (...). Le régime pédagogique actuel est nul sur le plan juridique, il n'a aucun caractère contraignant. Il faut donc un règlement pour avoir une assise juridique aux études collégiales.»

C'est ce qu'affirmaient récemment des hauts fonctionnaires du ministère de l'Éducation. La volonté d'encadrement et de contrôle du gouvernement est donc claire. Mais qu'est-ce qui le pousse à agir de la sorte, à remplacer un régime pédagogique, où une certaine souplesse existe, par un règlement empreint d'un caractère fort coercitif? La crise économique que subit aujourd'hui le monde occidental, peut certes apporter des éléments de réponse.

La réorganisation du capital qui s'opère actuellement nécessite des travailleurs formés spécifiquement pour les besoins des industries.

Depuis plus de 10 ans (soit depuis la conférence de l'OCDE(1) qui parlait de mettre le milieu de l'éducation au service du milieu des affaires), les documents gouvernementaux annoncent cette contre-réforme. Aujourd'hui, le REC nous propose les programmes institutionnels qui répondent aux besoins spécifiques des compagnies et une nouvelle certification qui permet de former plus rapidement et plus explicitement en fonction des im-

pératifs du milieu des affaires ou encore de recycler les travailleurs plus facilement et à meilleur compte pour les compagnies.

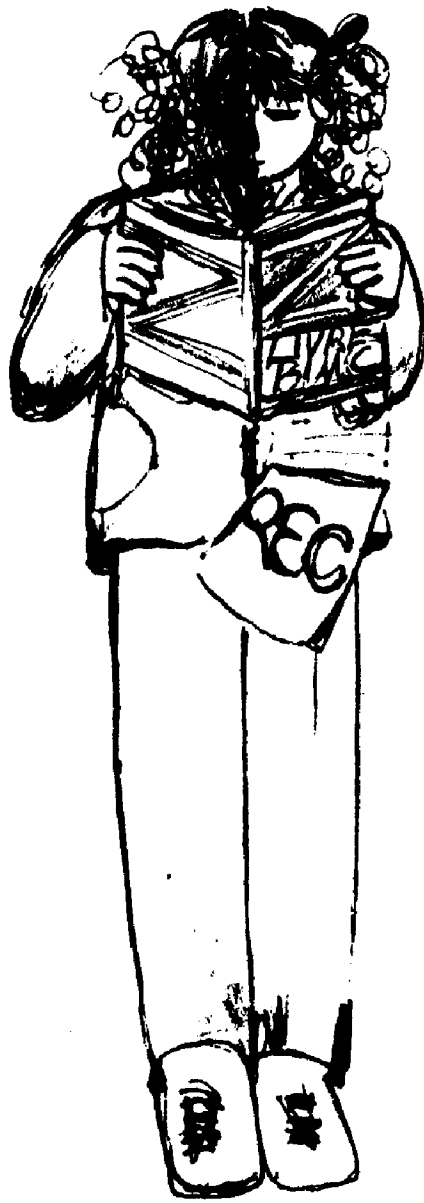
Le REC permet aussi d'adapter la formation des étudiants aux impératifs économiques. Et c'est ici qu'intervient, dans l'esprit du gouvernement, l'importance de réglementer, d'asseoir cette contre-réforme sur des assises juridiques. L'urgence et l'importance pour la bourgeoisie de restructurer les formes d'accumulation du capital font que les mesures comprises dans le REC se doivent obligatoirement d'être appliquées. Il n'y a pas de chances à prendre, le ministre qui tient à s'assurer que les règles du REC seront respectées et c'est pourquoi il les institue sous le couvert contraignant d'une loi. Des impératifs économiques obligent le gouvernement à imposer cette réglementation dans tous les cégeps. Ce serait donc naïf de croire que le ministre ne veillera pas à son application. Le ministre et le D.S.P. en ont les pouvoirs dans le REC et la loi 25.

## Pourquoi de nouveaux cours obligatoires?

Le REC ajoute trois nouveaux cours obligatoires au programme collégial: maths, histoire et institutions du Québec et économie du Québec. En plus de critiquer l'ajout de cours obligatoires, il peut être important d'essayer de comprendre pourquoi le ministre a choisi ces trois cours plutôt que d'autres.

Les cours de mathématiques sont les cours qui sont le plus souvent «coulés» au cégep. En 1978, 43% des étudiants du Cégep de Sherbrooke ont échoué les cours de maths 101, 102, et 103. On peut donc s'attendre à ce qu'autant d'étudiants sinon plus (principalement en sciences humaines et en lettres) échouent ce cours. Mais, pourtant, il devient obligatoire avec le REC donc nécessaire à l'obtention du DEC. Ce cours de maths apparaît ainsi comme une très bonne méthode de sélection, une façon rapide d'éliminer des étudiant(e)s qui ne sont pas dans des secteurs de pointe (sciences humaines, lettres, etc.).

Les cours d'économie du Québec sont la cible d'un lobbying en règle de la bourgeoisie du Québec. Le 24 septembre dernier, six associations d'affaires du Québec (Conseil du patronat, Centre des dirigeants d'entreprise, Chambre de commerce, etc.) «réitéraient leur désir de voir démarrer ce cours au plus tôt.»(2) Il ne s'agit pas de s'opposer au fait que le système d'éducation doive s'adapter aux réalités du marché du travail mais bien plutôt au fait que cette adaptation se fasse en fonction des intérêts des entreprises capitalistes plutôt que des besoins de l'ensemble du peuple.



L'idéologie transmise à l'intérieur du cours d'économie (et rappelons-nous que le contenu de cours doit être conforme aux directives de la DEG(3) et que, s'il ne l'est pas, le ministre ne décerne pas le diplôme - cf définition du cours, articles 25 et 42 du REC) pourrait donc habilement faire saisir aux gens qu'on est en période de crise et qu'il faut se serrer la ceinture. Ainsi, l'idéologie dominante réussit à faire «comprendre» aux classes populaires que c'est à elles de supporter le fardeau de la crise.

Le cours d'histoire et institutions du Québec peut lui aussi transmettre une idéologie qui satisfasse les intérêts du projet de société du gouvernement péquiste. En fait, l'histoire de qui, va-t-on enseigner? L'histoire de l'ensemble de la population du Québec ou celle de ses «grands hommes» et de ses institutions?!!

Sans se contenter de diminuer le choix de cours en imposant ces cours obligatoires, le REC fera passer de 4 à 2 le nombre de cours complémentaires et même à un seul pour ceux et celles qui n'auraient pas de maths en concentration. On assiste alors à une secondarisation(4) du système collégial; l'étudiant(e) n'a plus qu'à choisir le secteur qui l'intéresse, les énormes problèmes existentiels causés par la période angoissante durant laquelle l'étudiant doit choisir ses différents cours est enfin résolue!

## Création des programmes institutionnels

Deux types de programmes sont créés par le REC: 1) le **programme d'Etat** (conduisant soit à un Diplôme d'études collégiales - DEC, un Certificat d'études collégiales - CEC, ou un Diplôme de perfectionnement collégial - DPC) qui comporte un bloc de cours déterminé par le collège et un autre déterminé par le ministre et 2) le **programme institutionnel** (certifiant l'attestation des études collégiales - AEC) qui sera élaboré suite aux recommandations des comités école-travail. Le bloc de cours déterminé par chaque collège sera choisi en fonction des besoins exprimés par ces mêmes comités où siègent les compagnies de la région. La dépendance des travailleurs(euses) qui auront été formés pour répondre aux besoins très particuliers d'une industrie de la région sera donc très grande.

De plus, la nouvelle certification fait aussi l'affaire du milieu des affaires. De nouveaux diplômes sont créés et permettent: soit de recycler rapidement un(e) travailleur(euse) avec des cours que commandent l'industrie, soit de donner une formation essentiellement

orientée vers la «job» offerte dans l'entreprise (certificat d'études collégiales.) (5)

A l'intérieur du REC, la vie étudiante n'est pas épargnée. La présence aux cours est obligatoire et l'étudiant qui aura échoué ou abandonné 50% de ces cours ne pourra se réinscrire. Les étudiants perdent ainsi une instance d'appel puisqu'avec le régime actuel, c'est l'API qui décide et le DSP peut toujours renverser sa décision. Le REC aura ainsi comme conséquence de garder uniquement les étudiant(e)s qui sont dans un secteur non contingenté (le DSP acceptera de réinscrire un(e) étudiant(e) en informatique, mais que fera-t-il dans le cas d'un(e) étudiant(e) en techniques infirmières?). Plusieurs militants d'AGE «trop

On re

INTERVIEW

Afin de savoir ce qui s'est fait et Le Québec Etudiant a posé ces questions au sein du Conseil exécutif de l'ANEQ.

**Le Q.E.:** Qu'est-ce que l'ANEQ de l'Éducation?

**Paule:** Actuellement, l'ANEQ n'a pas de membres locaux. Les membres locaux ont exprimé leur désaccord. C'est tenue quand des «officiers» Camille Laurin.

**Le Q.E.:** Qu'est-ce que les études collégiales?

**Paule:** Il y a les nouveaux cours de perfectionnement collégial. On reproche aussi le fait que les collèges ne soient pas en cours de route. Enfin, il y a les études collégiales.

**Le Q.E.:** Et quand l'ANEQ va-t-elle se réunir?

**Paule:** Il faut dire que le ministre a reporté la période de consultation dans les associations étudiantes. Les délégués aient des élections le 15 février, les élections de ses membres. Et dans le courant du 15 janvier pour permettre aux militants d'approfondir et d'émettre une critique.

**Le Q.E.:** Et après que l'ANEQ a été créée?

**Paule:** On ne peut présumer de rien. Un mouvement de contestation pour les syndicats d'enseignants ont eu lieu. Ça va entrer en ligne de compte. Ça peut-être la voie du puits noir.

# D'ETUDES COLLEGIALES

## BIQUE ES

### Rapport du comité pédagogique

# On s'interroge sur la décentralisation du REC.

combatifs et trop actifs» sont peut-être aussi en danger...

(1) Organisation de Coopération et de Développement Economique, qui regroupe les pays capitalistes occidentaux.

(2) Pour les cours d'économie obligatoires, Le Devoir, 24 septembre 1980.

(3) Direction Générale de l'enseignement collégial.

(4) Le système collégial ressemblera beaucoup au système d'éducation au niveau secondaire.

(5) Articles 40, 41 et 46 du REC.

(Cet article est tiré du journal IMPLIC, vol. 4, no 2, publié par le Mouvement d'Etudiants Chrétiens du Québec, avec l'aimable autorisation de l'auteur...).

Par Marc Vézina

«Nous avons situé comme base d'unité minimale le rejet du REC et la négociation ultérieure d'un nouveau régime pédagogique. Mener la lutte contre le REC, même si la mobilisation est difficile à obtenir, peut être chose facile. Beaucoup d'associations se sont prononcées contre et nombreux sont les étudiants qui ont signifié leur désaccord face à ce projet gouvernemental. Cette lutte ne doit pas, par contre, être strictement contestataire. Elle doit être revendicative et rapporter des gains réels aux étudiants et au mouvement qu'ils composent». C'est à cette conclusion qu'en arrivent les

participants au Comité pédagogique de la région de Montréal dans leur document de travail adressé aux étudiants-es de niveau collégial.

Le Conseil régional de Montréal de l'ANEQ a mis le comité (CPRM) en question sur pied à la mi-octobre en lui confiant le mandat principal de produire une analyse du projet de règlement des études collégiales. Plusieurs associations de la région ont participé régulièrement aux réunions du comité dont celles des collèges Bois-de-Boulogne, St-Laurent, Ahuntsic, Lionel-Groulx, Montmorency et plusieurs autres.

Le CPRM a publié en janvier ce document, son premier rapport, qui apporte plusieurs éléments d'analyse du REC et trace des perspectives quant à l'orientation à donner aux actions étudiantes dans ce dossier.

Le document s'attarde, dans un premier temps, à situer le projet de règlement dans l'ensemble des politiques gouvernementales en matière d'éducation, axant principalement son étude autour du Livre Blanc sur l'enseignement collégial, publié en 1978. Dans son introduction, le document affirme: «Ce Livre blanc se veut un bilan des dix premières années des cégeps et une proposition de mesures de renouvellement de ces derniers. Il importe donc de situer notre analyse du REC dans son contexte.

Le rapport dégage les conséquences pour les étudiant-es des priorités que le gouvernement se fixe à travers le REC. Au chapitre du respect des droits des étudiants, «les droits énoncés sont souvent justes mais ils ne sont pas nécessairement les plus importants pour nous», déclare Jean Soublière, porte-parole du CPRM. Il faudrait aller plus loin que ne le propose le REC pour satisfaire aux besoins étudiants. Le rapport affirme même que «avec le REC, nos «droits» sont plus utiles à l'Etat qu'à nous.»

Le gouvernement affirme également vouloir renforcer les responsabilités locales à travers la nouvelle réglementation. Pourtant, vu qu'un pareil règle-

ment est de nature législative et que les pouvoirs au niveau local sont concentrés entre les mains du Directeur des services pédagogiques (DSP), le comité s'interroge sur la réalité de cette décentralisation: «Le REC four-

face à ce projet et des perspectives qui en découlent. Le comité recommande le rejet du REC et de tout régime non négocié, d'entreprendre des démarches pour favoriser un front inter-syndical contre le REC et



Photo: Louis Maira

## Rejette le règlement

ce qui va se passer dans le mouvement étudiant à propos du REC, quelques questions à Paule Duchesne, qui est responsable du comité de l'association nationale.

pehse du règlement des études collégiales proposé par le ministère

a pas pris position sur le REC. Cependant, plusieurs associations rejettent le projet dans son ensemble lors d'une ligne de piquetage qui de l'ANEQ ont rencontré le nouveau ministre de l'Éducation,

ants qui se sont prononcés jusqu'ici reprochent surtout au REC?

obligatoires qui restreindraient le choix de cours des étudiants, on enus des programmes seraient déterminés par le gouvernement et x-ci ne seront pas uniformes et qu'il sera impossible de changer de y a bien d'autres choses qu'il serait trop long d'énumérer ici...

elle prendre position là-dessus?

re de l'Éducation a accepté, suite à des représentations de notre consultation sur le projet, cependant il ne faut pas tarder à étudier la diantes et parmi les étudiants afin que lors du XIII<sup>e</sup> Congrès, à la mandats clairs sur le sujet pour que la position de l'ANEQ reflète out de déblayer le terrain, il y a eu une fin de semaine d'étude à la ants et militantes des associations et aussi aux étudiants intéressés tique face au REC.

aura pris position au Congrès, que va-t-il se passer?

le que les membres vont décider, mais tout porte à croire qu'un ait s'enclencher dans les cégeps contre le REC, d'autant plus que x aussi des oppositions à ce règlement. Il y a aussi le facteur «élec- mpte. Si le gouvernement allait déclencher celles-ci, le projet pren-

(Propos recueillis par Jacques Beaudoin)

nirait aux directions des collèges un régime pédagogique qui aura force de loi et dont la nature légale attribuerait au DSP un pouvoir coercitif. Après avoir défini nos droits, le gouvernement donne les moyens aux DSP de les «faire respecter».

Concernant le large accueil réservé à la collectivité, - la troisième priorité gouvernementale-, le CPRM affirme que les volontés de Québec mènent à l'éducation «pour adultes» et à une mainmise de l'industrie sur l'éducation, en fournissant à l'entreprise une main-d'œuvre juste assez qualifiée et peu coûteuse.

Suite à une analyse de la portée de plusieurs articles du REC, le comité aborde la question de la réaction étudiante

la mise sur pied d'un front commun d'associations étudiantes collégiales dans le but de mener la lutte contre le règlement des études collégiales et de négocier une convention collective des étudiants des cégeps. Insistant principalement sur ce dernier aspect, le document conclut: «L'enjeu pour l'ensemble des étudiants est, aux yeux du comité pédagogique, la reconnaissance du droit légitime des étudiants de négocier collectivement leurs conditions d'études et d'assurer le I maintien et le respect de celles-ci... Sans avoir encore de projet alternatif au nouveau régime pédagogique du REC, nous proposons une démarche proprement syndicale et légitime au projet de changement unilatéral du gouvernement péquiste.»

# AU REGLEMENT D'ETUDES COLLE

## ASSISE JURIDIQUE ES COLLEGIALES

## Rapport du comité pé On s'interro décentralis

onomie du  
e d'un lobby-  
urgeoisie du  
tembre der-  
ns d'affaires  
oncil du  
es dirigeants  
re de com-  
éraient leur  
rer ce cours  
ne s'agit pas  
fait que le  
tion doive  
éalités du  
mais bien  
ette adapta-  
ction des in-  
ntreprises  
que des be-  
e du peuple.

Le cours d'histoire et institu-  
tions du Québec peut lui aussi  
transmettre une idéologie qui  
satisfasse les intérêts du projet  
de société du gouvernement  
péquist. En fait, l'histoire de  
qui, va-t-on enseigner?  
L'histoire de l'ensemble de la  
population du Québec ou celle  
de ses «grands hommes» et de  
ses institutions?!!

Sans se contenter de  
diminuer le choix de cours en  
imposant ces cours  
obligatoires, le REC fera passer  
de 4 à 2 le nombre de cours  
complémentaires et même à un  
seul pour ceux et celles qui  
n'auraient pas de maths en con-  
centration. On assiste alors à  
une secondarisation(4) du  
système collégial; l'étudiant(e)  
n'a plus qu'à choisir le secteur  
qui l'intéresse, les énormes pro-  
blèmes existentiels causés par la  
période angoissante durant la-  
quelle l'étudiant doit choisir ses  
différents cours est enfin  
révélue!

### Création des program- mes institutionnels

Deux types de programmes  
sont créés par le REC: 1) le pro-  
gramme d'Etat (conduisant  
soit à un Diplôme d'études col-  
legiales - DEC, un Certificat  
d'études collégiales - CEC, ou  
un Diplôme de perfectionne-  
ment collégial - DPC) qui com-  
porte un bloc de cours déter-  
miné par le collège et un autre  
déterminé par le ministre et 2) le  
programme institutionnel  
(certifiant l'attestation des  
études collégiales - AEC) qui  
sera élaboré suite aux recom-  
mandations des comités école-  
travail. Le bloc de cours déter-  
miné par chaque collège sera  
choisi en fonction des besoins  
exprimés par ces mêmes com-  
ités où siègent les compa-  
gnies de la région. La dépen-  
dance des travailleurs(euses)  
qui auront été formés pour  
répondre aux besoins très par-  
ticuliers d'une industrie de la  
région sera donc très grande.

De plus, la nouvelle certifica-  
tion fait aussi l'affaire du milieu  
des affaires. De nouveaux  
diplômes sont créés et permet-  
tent: soit de recycler rapide-  
ment un(e) travailleur(euse)  
avec des cours que comman-  
dent l'industrie, soit de donner  
une formation essentiellement

orientée vers la «job» offerte  
dans l'entreprise (certificat  
d'études collégiales.)(5)

A l'intérieur du REC, la vie  
étudiante n'est pas épargnée.  
La présence aux cours est  
obligatoire et l'étudiant qui aura  
échoué ou abandonné 50% de  
ces cours ne pourra se  
réinscrire. Les étudiants perdent  
ainsi une instance d'appel puis-  
qu'avec le régime actuel, c'est  
l'API qui décide et le DSP peut  
toujours renverser sa décision.  
Le REC aura ainsi comme consé-  
quence de garder uniquement  
les étudiant(e)s qui sont dans  
un secteur non contingenté (le  
DSP acceptera de réinscrire  
un(e) étudiant(e) en informati-  
que, mais que fera-t-il dans le  
cas d'un(e) étudiant(e) en  
techniques infirmières?).  
Plusieurs militants d'AGE «trop

combatifs et trop actifs» sont  
peut-être aussi en danger...

(1) Organisation de Coopéra-  
tion et de Développement  
Economique, qui regroupe les  
pays capitalistes occidentaux.

(2) Pour les cours  
d'économie obligatoires, Le  
Devoir, 24 septembre 1980.

(3) Direction Générale de  
l'enseignement collégial.

(4) Le système collégial  
ressemblera beaucoup au  
système d'éducation au niveau  
secondaire.

(5) Articles 40, 41 et 46 du  
REC.

(Cet article est tiré du journal  
IMPLIC, vol. 4, no 2, publié par  
le Mouvement d'Etudiants  
Chrétiens du Québec, avec  
l'aimable autorisation de  
l'auteur...).

Par Marc Vézina

«Nous avons situé comme  
base d'unité minimale le rejet  
du REC et la négociation ulté-  
rieure d'un nouveau régime  
pédagogique. Mener la lutte  
contre le REC, même si la  
mobilisation est difficile à obte-  
nir, peut être chose facile.  
Beaucoup d'associations se  
sont prononcées contre et nom-  
breux sont les étudiants qui ont  
signifié leur désaccord face à ce  
projet gouvernemental. Cette  
lutte ne doit pas, par contre,  
être strictement contestataire.  
Elle doit être revendicative et  
rapporter des gains réels aux  
étudiants et au mouvement  
qu'ils composent». C'est à cette  
conclusion qu'en arrivent les

participants au Comité pé-  
gique de la région de M.  
dans leur document de  
adressé aux étudiants-  
niveau collégial.

Le Conseil régional de  
réal de l'ANEQ a mis le  
(CPRM) en question sur  
la mi-octobre en lui confé-  
mandat principal de pro-  
une analyse du projet de  
ment des études collé-  
Plusieurs associations  
région ont participé rég-  
ment aux réunions du  
dont celles des collèges  
de-Boulogne, St-La-  
Ahuntsic, Lionel-Groulx,  
morency et plusieurs aut-

Le CPRM a publié en  
ce document, son premi-  
port, qui apporte plusieurs  
ments d'analyse du R.  
trace des perspectives q  
l'orientaion à donner au  
tions étudiantes dans c  
sier.

Le document s'attarde  
un premier temps, à sit-  
projet de règlement dan  
semble des politiques g  
nementales en matière d'  
tion, axant principaleme  
étude autour du Livre Bla  
l'enseignement collégial,  
en 1978. Dans son intro  
le document affirme: «C  
blanc se veut un bilan d  
premières années des cé  
une proposition de mesu  
renouvellement de ces de  
Il importe donc de situer  
analyse du REC dans  
contexte.

Le rapport dégage les  
quences pour les étudia  
des priorités que le gou-  
ment se fixe à travers le  
Au chapitre du respect  
droits des étudiants, «les  
énoncés sont souvent  
mais ils ne sont pas néce-  
ment les plus importants  
nous», déclare Jean Sou-  
porte-parole du CPRM.  
draît aller plus loin que  
propose le REC pour sa-  
aux besoins étudiants. L  
port affirme même que «a  
REC, nos «droits» sont  
utiles à l'Etat qu'à nous.»

Le gouvernement a  
également vouloir renfor-  
responsabilités locales à t  
la nouvelle réglemen  
Pourtant, vu qu'un pareil

INTERVIEW

## On rejette le règlement

Afin de savoir ce qui s'est fait et ce qui va se passer dans le mouvement étudiant à propos du REC, Le Québec Étudiant a posé ces quelques questions à Paule Duchesne, qui est responsable du programme au sein du Conseil exécutif de l'association nationale.

**Le Q.E.:** Qu'est-ce que l'ANEQ pense du règlement des études collégiales proposé par le ministère de l'Éducation?

**Paule:** Actuellement, l'ANEQ n'a pas pris position sur le REC. Cependant, plusieurs associations locales membres ont exprimé leur rejet du projet dans son ensemble lors d'une ligne de piquetage qui s'est tenue quand des «officiers» de l'ANEQ ont rencontré le nouveau ministre de l'Éducation, Camille Laurin.

**Le Q.E.:** Qu'est-ce que les étudiants qui se sont prononcés jusqu'ici reprochent surtout au REC?

**Paule:** Il y a les nouveaux cours obligatoires qui restreindraient le choix de cours des étudiants, on reproche aussi le fait que les contenus des programmes seraient déterminés par le gouvernement et les institutions, ce qui fait que ceux-ci ne seront pas uniformes et qu'il sera impossible de changer de cégep en cours de route. Enfin, il y a bien d'autres choses qu'il serait trop long d'énumérer ici...

**Le Q.E.:** Et quand l'ANEQ va-t-elle prendre position là-dessus?

**Paule:** Il faut dire que le ministère de l'Éducation a accepté, suite à des représentations de notre part, de reporter la période de consultation sur le projet, cependant il ne faut pas tarder à étudier la question dans les associations étudiantes et parmi les étudiants afin que lors du XIII<sup>e</sup> Congrès, à la mi-février, les délégués aient des mandats clairs sur le sujet pour que la position de l'ANEQ reflète celle de ses membres. Et dans le but de déblayer le terrain, il y a eu une fin de semaine d'étude à la mi-janvier pour permettre aux militants et militantes des associations et aussi aux étudiants intéressés d'approfondir et d'émettre une critique face au REC.

**Le Q.E.:** Et après que l'ANEQ aura pris position au Congrès, que va-t-il se passer?

**Paule:** On ne peut présumer ce que les membres vont décider, mais tout porte à croire qu'un mouvement de contestation pourrait s'enclencher dans les cégeps contre le REC, d'autant plus que les syndicats d'enseignants ont eux aussi des oppositions à ce règlement. Il y a aussi le facteur «élections» qui va entrer en ligne de compte. Si le gouvernement allait déclencher celles-ci, le projet prendra peut-être la voie du puits noir...

(Propos recueillis par Jacques Beaudoin)



**Suite de la page 1**

des politiques sociales des pays membres de l'OCDE (1).

A titre d'exemple, un-e étudiant-e quittant, refusant ou n'étant pas à la recherche d'un emploi ne sera pas éligible à cet avantage. De même, un-e étudiant-e ou son conjoint qui gagne plus que l'allocation du bien-être social, (\$100 pour un-e célibataire de moins de 30 ans) ne sera pas éligible. Il est à remarquer que le concept de conjoint a été défini au sens large, incluant les conjoints de fait même sans enfant.

(1) OCDE: Organisation de coopération et de développement économique qui regroupe la plupart des pays occidentaux, dont le CANADA.

**Plus grandes possibilités d'étudier à l'étranger**

Autre amendement au régime des Prêts et Bourses, un-e étudiant-e québécois-e à l'étranger sera désormais éligible à l'aide financière du gouvernement selon les modalités actuelles du régime des P et B. L'aide

maximale pour ceux et celles-ci a été fixée à des prêts de \$1,295 par session d'étude, du moins pour 80-81. Le ministère a évalué à \$1 million le coût de cette politique, que le ministre a justifiée comme permettant une meilleure formation de l'étudiant-e québécois-e selon son champ d'études.

**Accroissement des garderies**

C'est pour faire suite aux nombreuses consultations auprès des intervenants en milieu de garderies, et devant l'importance accrue du problème du nombre de places disponibles que le gouvernement entend favoriser l'implantation de garderies en milieu scolaire. Cette implantation se fera principalement en milieu socio-économiquement défavorisé et particulièrement dans les régions de Montréal, Longueuil et de Québec. Le ministre a annoncé qu'un budget de \$1,7 million a été alloué. Il est à remarquer qu'il s'agit ici d'une relance d'un programme et donc qu'une partie du budget est déjà dépensé-e. Fait à remarquer, sur la liste des intervenants consultés n'apparaissent nulle part des regroupements ou coopératives de garderies ni des groupes populaires qui, pourtant, récla-

ment depuis longtemps cette réforme.

**Réactions de l'ANEQ, directive 204-07 du MEQ**

Rejoint par téléphone, mlle Paule Duchesne de l'exécutif de l'ANEQ nous a fait part qu'aucune décision n'avait été prise quant à l'invitation de représentants du MEQ à son prochain congrès. L'ANEQ a de plus ajouté qu'une telle présence serait un précédent.

Quant à M. Jacques Beaudoin, permanent, il nous a informé d'une rencontre mardi le 27 janvier avec des adjoints du ministre. Il a ajouté que cette rencontre porterait principalement sur les amendements récemment apportés par le MEQ à la tristement célèbre directive 204-07. Cette directive définit les conditions de reconnaissance des associations étudiantes collégiales par les administrations et sur l'obligation de signer des contrats de services. Cette directive a été maintes fois dénoncée et contestée, souvent avec succès. Les amendements proposés enlèvent l'odieuse obligation qu'avaient les associations étudiantes de remettre leur bilan financier à l'administration et non aux étu-

diant-e-s; deuxièmement il n'y aurait plus désormais aucune limite légale quant au montant de la cotisation que voudront verser les étudiant-e-s à leur association.

M. Beaudoin a fait remarquer qu'alors que le gouvernement parle de favoriser la prise en charge des étudiant-e-s par eux-même et elles-mêmes, la directive 204-07 et les administrations refusent encore de reconnaître plusieurs associations étudiantes sur la base d'une prétendue non-représentativité. A cet effet, il a comparé cette attitude avec la directive 204-09 qui concerne la reconnaissance des associations de parents. Alors qu'à l'université Laval, par exemple, la reconnaissance de l'association étudiante implique un référendum accepté par 50%+1 des inscrits et non des votants, la 204-09 reconnaît comme association de parents un groupe de parents réunis en une incorporation. De plus, cette même directive donne droit à une subvention de \$1000 automatique et à un local, un téléphone et des facilités.

M. Marc Vézina, de l'exécutif de l'ANEQ, a ajouté qu'il est intéressant que les étudiant-e-s

québécois-e-s à l'étranger puissent bénéficier d'une aide financière, mais, a-t-il mentionné, la formule actuelle ne favorise que l'endettement alors que le régime des Prêts et Bourses devrait être basé sur les bourses.

**Le REC et la reconnaissance des associations**

Interrogé sur le dossier du Règlement des Etudes Collégiales (REC) et de la reconnaissance des associations, M. Laurin a répondu que les études et les discussions se poursuivent quant au REC et que son adoption est reportée à une date ultérieure. Quant au dossier actuellement chaud, la reconnaissance, il a fait part de son désir de ne pas forcer qui que ce soit. Un journaliste a fait remarquer qu'il serait illusoire d'attendre un fléchissement d'administrations qui font traîner le dossier depuis tant d'années. Le ministre a ajouté que des études étaient en cours pour analyser chacun des cas problèmes et les implications juridiques d'une loi ou de règlements. Il est à noter que l'ANEQ tenait les 24 et 25 janvier une session nationale de formation sur le REC, au cégep Limoilou.

**EL SALVADOR**

**VERS L'OFFENSIVE FINALE**

**Par: Alain Bernatchez  
Comité de solidarité de l'UQAM avec le peuple du Salvador**

Le 10 janvier dernier, le Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) lançait une offensive générale dans tout le Salvador en vue d'en arriver à l'offensive finale, soit: le renversement de la junte militaire et l'instauration d'un gouvernement démocratique révolutionnaire à San Salvador.

Dans un appel à l'insurrection, le FMLN invite tous les secteurs progressistes du peuple salvadorien à participer au renversement du régime. Au cours des affrontements qui suivirent, les forces armées révolutionnaires prirent d'assaut la plupart des grandes villes du Salvador, occupant certaines d'entre elles. Dans les villes Sainte-Anna, Sainte-Vicente et dans le département de Morazan, des soldats et officiers des forces gouvernementales ont déserté et sont passés du côté du FMLN.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous ne savons pas exactement ce qui se passe sur le terrain des opérations, les grands média occidentaux étant peu bavards quant aux détails découlant de cette situation. Chose certaine, ce n'est qu'une question de semaines ou même de jours, pour qu'un changement qualitatif de la situation (rapport de force) s'effectue.

Suite à la victoire des Sandinistes au Nicaragua en 1979, le peuple salvadorien s'est engagé un processus irréversible qui doit le conduire au renversement du régime.

El Salvador, la plus vieille république militaire d'Amérique latine, les colonels s'y sont succédés sans interruption au pouvoir depuis l'écrasement de l'insurrection de 1932 dirigé par Augustin Farabundo Marti.

Les militaires s'accrochent désespérément au pouvoir grâce au soutien massif de l'impérialisme américain (des millions en armes).

Déjà en 1977, il y a eu début des vagues de grèves et d'occupations. Le 22 janvier 1980, 48è anniversaire de l'insurrection de 1930, suite à la fusion au sein de la Coordinatrice révolutionnaire des masses (CRM) des principales organisations révolutionnaires se tenait une manifestation de 300 000 personnes. En avril, suite à l'assassinat de Mgr Roméo se constituait le Front démocratique révolutionnaire (FDR) regroupant la vaste majorité de l'opposition. En novembre, les cinq principaux groupes armés révolutionnaires (ERP-FPL-FARN-FAL-PRTC), s'unifiaient dans une seule armée révolutionnaire, le FMLN.

Reagan, nouveau président des Etats-Unis, regain du patriotisme américain, suite à la

crise iranienne, voilà que s'annonce de sombres perspectives pour l'Amérique centrale. Les Etats-Unis ne veulent pas un nouveau Nicaragua, il faut s'attendre éventuellement à une intervention étrangère au Salvador.

Un peu partout dans le monde s'organise la solidarité avec la lutte du peuple salvadorien. Au Québec, depuis un an environ, les syndicats (CSN, CEQ, CTM), les associations étudiantes (ANEQ, AGEU-QAM) ont donné leur appui à la lutte du peuple Salvadorien.

Le comité de solidarité avec la lutte du peuple salvadorien du l'UQAM (514-282-3794), créé en avril 80, fait un grand travail de sensibilisation sur le campus, participe aux activités du comité Farabundo Marti avec le Salvador (514-274-7810). De plus, le comité de l'UQAM a un projet de mouvement national étudiant de solidarité avec le Salvador qui s'élargirait éventuellement à tous les peuples en lutte de l'Amérique centrale.

Le 31 janvier et le 1er février 81, se tiendra, à Montréal, un congrès sur la solidarité avec le salvador qui réunira tous les groupes et associations qui soutiennent la lutte du peuple salvadorien au Canada et au Québec. Appelé par les représentants du FDR ce congrès aura à l'ordre du jour des discussions sur la situation politique au Salvador et sur le travail de solidarité.



**À notre goût!**

# Oui à la recherche et à la formation en milieu étudiant

par François Gloutnay et Jean-Marie Vézina

La réflexion et la recherche sur le mouvement étudiant québécois disparues momentanément au début des années '70, refont surface depuis peu. Des projets s'élaborent ici et là et une prise de conscience de la nécessité de bases solides à l'action étudiante émerge chez nombre de militants et militantes.

Ce projet d'un Centre étudiant de recherche et de formation est issu de nombreuses consultations menées, depuis septembre, par un collectif d'étudiants militant en diverses associations. Nous présentons ici les intuitions de base qui ont accéléré la formation de ce Centre.

## Problèmes du mouvement étudiant

Si nos associations étudiantes permettent de stimuler des

mobilisations locales et/ou nationales, on constate, à grand regret, qu'elles offrent peu de mécanismes de réflexion. Prises avec des urgences locales, combien d'associations étudiantes ont mis à l'ordre du jour de leurs assemblées le projet d'une nouvelle société à bâtir ou, encore, la critique du type de syndicalisme pratiqué?

Il importe aussi de constater combien les bilans de nos luttes sont pauvres, sinon inexistantes.

Combien de dures batailles sont tombées dans l'oubli et ne profiteront plus aux nouveaux étudiants fraîchement arrivés au C.E.G.E.P. ou à l'université? Combien de revendications seront répétées, année après année, sans que l'on évalue les échecs des mobilisations précédentes?

Lors de la grève contre les archaïsmes des Prêts et Bourses de 1978, à peine aura-t-on évalué les mobilisations étudiantes de 1958, 1968 et 1974. Et advenant la reprise de cette lutte, quel bilan sera-t-il tiré du «novembre chaud» de 1978?

Les revendications seront-elles les mêmes... la réaction gouvernementale aussi?

Donc, nous croyons qu'il est impérieux que le mouvement étudiant québécois retrouve sa mémoire. Dans la conjoncture actuelle, c'est une question de survie.

## Une efficacité conditionnée

Alors qu'un syndicat ouvrier peut maintenir une base militante assez stable et amorcer un travail de formation pour ses

membres sur une période assez longue, le mouvement étudiant, au contraire, est conditionné par la structure académique. A chaque année, sinon à chaque session, un flot de nouveaux membres apparaît alors que la couche militante s'effrite; chaque automne amène une restructuration de l'association étudiante.

On comprend que dans ces conditions, nombre d'associations ne suffisent pas à la tâche: les priorités locales mobilisent bientôt toutes nos énergies. Alors, des militants n'ont pas accès à l'histoire de leur C.E.-G.E.P. ou université, connaissent peu l'évolution du système éducatif québécois et définissent difficilement une lutte par rapport à des enjeux plus globaux.

Quelle formation les étudiants ont-ils eue face à la question nationale québécoise? Qui connaît les scissions entre le mouvement étudiant du Canada et celui, distinct, du Québec? De congrès en congrès, quelles positions sur la question nationale ont été prises par la défunte U.G.E.Q., par l'A.-N.E.Q.? Les manifestations de l'oppression nationale en matière d'éducation, quelles sont-elles?

Il est alors clair que des mécanismes de formation doivent être élaborés, sans quoi le mouvement étudiant est condamné à lutter pour le «court terme» et évincera le «long terme»...

## Pour un Centre Etudiant de Recherche et de Formation

Le mouvement étudiant est semblable à ces animaux de laboratoire enfermés dans des labyrinthes: trouvera-t-il la sortie? S'il veut cesser de tourner en rond, le mouvement étudiant doit se réapproprier son histoire. Aussi, la transmission des acquis par des programmes de formation appropriés, le développement d'une capacité d'auto-analyse chez les militants, etc., nous semblent vitaux pour assurer son évolution.

Jusqu'à ce jour, les associations étudiantes n'ont malheureusement pas été capables de prendre en charge ces aspects du travail militant. C'est pourquoi nous croyons qu'un organisme constitué spécifiquement à des fins de formation et de

recherche, disposant de moyens techniques suffisants, serait plus en mesure de combler le vide qui existe présentement à ce niveau.

Aussi avons-nous entrepris une démarche qui devrait aboutir à la création d'un Centre Etudiant de Recherche et de Formation. A ce jour, le collectif de militants groupés autour du projet a identifié trois axes d'activités pour ce Centre:

## 1° La formation

Elle sera, sans aucun doute, l'activité fondamentale du Centre. Déjà, 4 thèmes de formation ont été retenus:

- I- Le fonctionnement de nos organisations étudiantes
- II- L'histoire du mouvement étudiant
- III- Les politiques gouvernementales dans l'éducation
- IV- Le syndicalisme enseignant

Evidemment, la réalisation de ces objectifs dépendra des ressources disponibles;

## 2° La recherche

Cette activité servira à constituer et consolider les programmes de formation. Pour ce faire, nous sommes à construire un centre de documentation sur le mouvement étudiant. Mentionnons que ce centre de documentation sera bientôt ouvert à tous les étudiants;

## 3° L'information

Dans les mois qui viennent, le Centre tentera de mettre sur pied un réseau d'information spécialisée sur le mouvement étudiant. Il est aussi dans les projets du Centre de grouper des militants autour d'un comité sur le mouvement étudiant international.

**Nous invitons les étudiants et étudiantes intéressés/ées à communiquer avec nous et à nous soumettre leur documentation (journaux, bilans, etc.).**

Centre Etudiant de Recherche et de Formation  
Université du Québec  
à Montréal  
Case postale 8888,  
Succursale «A»  
Montréal, Québec  
H3C 3P8

## Index analytique du Québec Etudiant

Qui s'intéresse au mouvement étudiant québécois depuis la fondation de l'A.N.E.Q. doit nécessairement consulter la revue **Le Québec Etudiant**. Mais voilà, 18 numéros et plus de 250 pages, seulement pour les trois premières années de publications, attendent le chercheur.

L'outil que nous proposons se veut l'index analytique des trois premiers volumes de cette revue syndicale. 230 articles sont colligés, analysés et regroupés selon des thèmes précis (ex. condition féminine, question nationale, pédagogie). La présentation technique de ce document permettra au chercheur de trouver rapidement ce qu'il désire.

L'auteur de l'index, François Gloutnay, a rédigé une telle publication afin d'inciter le mouvement étudiant à recourir au passé pour mieux agir sur le présent...

Prix: \$2.00 (de soutien: \$4.00), plus \$0.50 pour frais de poste et de manutention.

\*\*\*

J'aimerais me procurer \_\_\_\_\_ copie(s) de l'**Index analytique du Québec Etudiant**. Ci-joint un montant de \$\_\_\_\_\_.

NOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

VILLE: \_\_\_\_\_

CODE POSTAL: \_\_\_\_\_

Libeller votre chèque au nom de:

**ANEQ,**  
232 ouest rue Jean-Talon,  
Montréal, H2R 2X5

# VISA LE NOIR, TUA LE BLANC

par Jean-Marie Vézina, militant de l'Association Générale des Etudiants de l'UQAM.

Dans un article intitulé «Une visite guidée», publié dans le Québec Etudiant du 9 décembre 1980, deux étudiants de l'Université Laval ont ouvert un débat sur l'orientation du mouvement étudiant. Convaincus de l'importance

Pour Hart et Larue, les causes de l'échec seraient les «bureaucrates étudiants» qui ont peur de l'action, les «organisations embourbées dans un trade-unionisme maladif et inoffensif», le «réformisme apaisant du discours syndicaliste des bureaucrates étudiants». Ce qui est directement attaqué ici, ce sont les «acteurs officiels du mouvement étudiant» (les bureaucrates), le syn-

ce n'était pas les individus qui faisaient l'histoire).

## Corporatisme vs syndicalisme étudiant

S'il est légitime de rechercher une alternative politique au syndicalisme étudiant, on ne peut toutefois lui attribuer la crise de perspectives qui caractérise actuellement le mouvement étudiant. Il serait même pertinent de revenir aux sources du

l'étudiant, s'interdisant ainsi la recherche des causes profondes de ses difficultés sociales, le syndicalisme... revendique la co-gestion à l'université et... opta pour la démocratisation complète de l'enseignement... il était alors strictement revendicatif.

Mais le syndicalisme devait déborder le cadre étudiant proprement dit. Car il consiste d'abord et surtout dans une attitude d'esprit qui se traduit par une prise de conscience sociale...».

Malheureusement, le corporatisme ne semble pas disparu du mouvement étudiant. Ce refus de considérer les aspects sociaux et politiques des problèmes vécus par les étudiants prend actuellement de multiples formes.

Le débat entre l'ANEQ et le RAEU, au sujet du parcours de la manifestation «Guy Héroux», illustre bien nos propos. D'ailleurs, Hart et Larue ont fait une excellente critique de cette vision politique à l'intérieur de laquelle s'inscrit la décision du RAEU et de certaines associations universitaires. Reprenons-la: «... nous croyons que choisir l'Université de Montréal comme destination était réduire l'adversaire aux mauvais gestionnaires (sic) de cette institution».

Ce qui nous semble important de remettre en cause, ce n'est pas notre «aiguillage syndical», mais plutôt «l'aiguillage corporatiste» qui condamne le mouvement étudiant à ne jamais trouver de perspectives politiques cohérentes.

Ce courant corporatiste qui se manifeste actuellement au niveau universitaire serait-il finalement le reflet de ce qui se passe dans les campus?

## En conclusion:

Qu'il existe des bureaucrates dans le mouvement étudiant, c'est possible. Qu'une partie de ceux-ci ait peur de l'action, c'est plus que probable. Mais la solution ne réside pas dans une remise en question des organisations étudiantes qui se sont péniblement remises sur pied, vers 1975, du hara-kiri de 1968-69.

Il faut au contraire consolider les traditions syndicales en milieu étudiant (élection des représentants sur programme et par la base, rapports com-



Photo: André Paquet

d'engager à fond cette discussion, nous désirons apporter ici quelques précisions.

Les lignes qui vont suivre ne se veulent nullement une polémique avec les deux auteurs d'«Une visite guidée». Bien au contraire, car nous sommes loin d'être en désaccord avec le diagnostic qu'ils ont posé sur l'orientation actuelle du mouvement étudiant.

Cependant, si nous partageons en grande partie les éléments de fond de leur critique, la forme qu'a prise cette critique risque de conduire à de fausses conclusions.

Ainsi, Hart et Larue parlent-ils de l'échec de la manifestation «Guy Héroux»: le manque de perspectives politiques et organisationnelles a fait de cette surprenante mobilisation un succès sans lendemain, un échec! Là où nous sommes cependant portés à nuancer, c'est dans la recherche des responsables de cet état de fait.

dicalisme étudiant ainsi que les organisations étudiantes qui le portent.

Nous croyons que les conclusions auxquelles conduit un tel amalgame ne sont susceptibles de générer qu'une démoralisation et une désaffection de plus en plus massives des étudiants vis-à-vis de l'action politique dans leur milieu. Ce qui, du reste, n'empêchera pas des groupes d'étudiants, plus ou moins marginaux et radicalisés, de sombrer dans l'anarcho-spontanéisme.

Nous pensons aussi qu'il serait temps de revoir les grilles d'analyse qui font des bureaucrates l'élément-clé dans l'explication des problèmes que connaît le mouvement étudiant. Une telle analyse ne peut être que réductrice et ne nous amènera qu'à voir défiler tantôt des «officiels réformistes», tantôt des «vendus-étudiants» ou des «apprentis-bureaucrates», etc. (quelqu'un a déjà écrit que

syndicalisme étudiant pour constater combien l'attitude de certains est aux antipodes de cette forme d'action politique.

En 1964, le Comité provisoire de l'UGEQ écrivait: «renversant le corporatisme, le syndicalisme étudiant se limita d'abord aux seuls intérêts des étudiants. Contrairement au corporatisme qui se refusait à mettre en cause le statut traditionnel de

par Guy Cournoyer, étudiant au Cégep de St-Hyacinthe et militant au journal l'Assétu

La question se pose tôt ou tard: doit-on s'affilier à l'ANEQ? Certaines associations décideront d'y adhérer, d'autres pas. Il y a une multitude de raisons qui soutiennent les choix politiques des associations étudiantes mais il en est une de ces raisons sur laquelle je ne peux m'empêcher de réagir. Il s'agit de la prétention de certains militants étudiants qui veulent demeurer dans

l'ANEQ pour ébaucher la construction d'une nouvelle centrale syndicale étudiante québécoise (je fais ici référence à l'article paru dans le cinquième numéro du Québec Etudiant en page 2).

Selon eux, l'ANEQ ne représente plus et n'a jamais su représenter les intérêts des étudiants québécois. L'ANEQ selon ses détracteurs serait de par ses structures interchangeable, ce qui rend nécessaire la construction de quelque chose de neuf.

Ces théoriciens de la critique font une première erreur à mon avis: ils stagnent à la théorie. Qu'ont-ils faits pour transformer l'ANEQ afin qu'elle défende mieux les intérêts des étudiants? Pourquoi ne prenez-vous pas d'assaut le Conseil central qui a une quinzaine de places à pourvoir? Ne serait-ce pas là un bon moyen direct pour assurer des transformations concrètes et rapides?

Qu'on cesse de me dire que l'ANEQ n'est pas correcte et qu'on travaille à la transformer. Les plus grands militants ne sont pas ceux qui ne font que

parler (comme certains dans l'Estrie), mais ceux qui allient à leurs théories une pratique cohérente.

La deuxième erreur commise par ces militants, c'est de vouloir bâtir une nouvelle association étudiante nationale. De nos jours, le maisons coûtent tellement cher à construire que de nombreuses personnes décident plutôt d'acquiescer une vieille maison pour la rénover. Voilà ce qui devrait être fait au sujet de l'ANEQ; on reproche à l'ANEQ et à ses structures de ne pas remonter les propositions des Conseils régionaux: qu'on aille prendre un poste pour s'assurer que nos recommandations soient ramenées et bien ramenées au Conseil central. Qu'on utilise ce qui est déjà en place pour revitaliser et faire correspondre l'ANEQ à ce que l'on veut. L'histoire de l'ANEQ transporte un riche héritage pour le mouvement étudiant. Le Québec Etudiant a atteint cette année une qualité assez appréciable. Même si notre association nationale n'est pas très présente cette année, pourquoi veut-on la tuer? Voudrait-on anéantir les cinq ans de la difficile

## N.D.R.L.

Depuis déjà quelques numéros, vous avez pu lire dans le Québec Etudiant des textes d'analyse se rapportant à l'orientation, passée, présente et à venir, du mouvement étudiant québécois. Ces articles ont suscité d'intéressantes répliques de la part de lecteurs et de militants étudiants. Nous vous en communiquons deux particulièrement pertinentes. Sachez que nos pages sont toujours ouvertes à vos idées et commentaires, point besoin de payer le cognac...

La rédaction

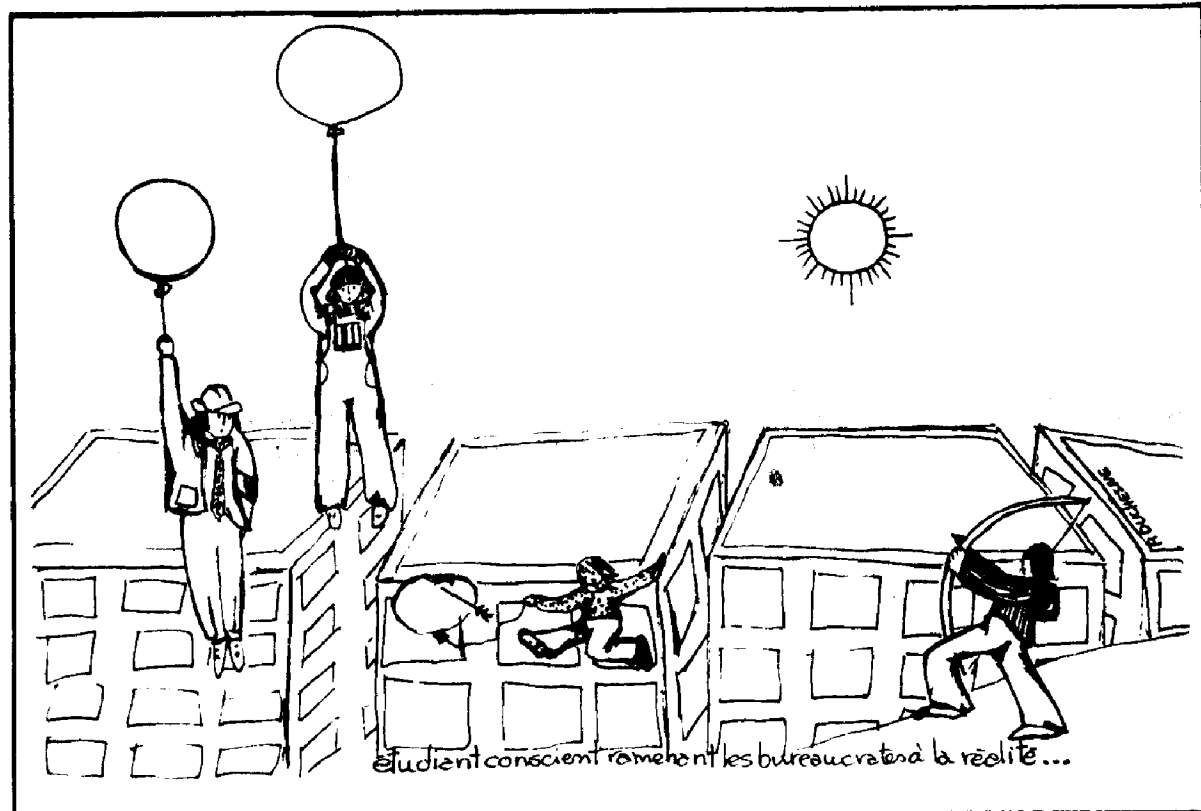
plets des activités des «représentants» devant la base, maintien des structures syndicales d'organisations susceptibles de le cloisonnement des étudiants par facultés, départements et de faire reculer la vision localiste des choses).

Toutes ces mesures politiseront d'inévitables affrontements avec le supposé a-politisme du courant corporatiste.

Avec la constante dégradation des conditions de vie et d'études de l'immense majorité des étudiants, le projet corporatiste peut se teinter de syndicalisme. Ainsi, même s'il recherche toujours la bonne entente avec l'Etat et «l'esprit de consensus» dans les campus, il peut très bien s'accommoder, au passage, d'une mobilisation comme une manifestation par exemple. Cependant il est

tout à fait incapable d'offrir des perspectives conséquentes aux étudiants ainsi mobilisés.

Si les ornières corporatistes se révèlent un obstacle insurmontable à la défense des droits des étudiants, les secteurs les plus dynamiques du mouvement étudiant devront envisager de nouvelles perspectives politiques et organisationnelles.



## remise en question! ?...

histoire de l'ANEQ pour certains désagréments réels et inacceptables (comme celui souligné par les militants de Québec dans le dernier Q.E.).

Les entorses à la démocratie quoique présentes ne peuvent aucunement justifier le radicalisme qui pousse ces militants à réclamer la construction d'une nouvelle association étudiante nationale.

Qu'arrivera-t-il dès lors avec la présence de deux associations nationales? Deux associations nationales qui se battront entre elles et ça fera l'affaire de **qui** vous pensez? Quand les centrales syndicales ouvrières se battent entre elles ça fait l'affaire des compagnies et du gouvernement. Eh bien pour nous ce sera une situation assez semblable, le **gouvernement** ainsi que ceux qui détiennent le pouvoir ne seront que trop heureux de voir les étudiants se battre entre eux cessant leurs revendications sociales.

Le tout est une question d'intérêts: si on saborde l'ANEQ, on joue contre nous. Si on la conserve in-

tacte, elle ne correspond pas tout à fait à notre volonté et on joue encore contre nous.

Choisissons donc une position entre les deux, celle qui consiste à laisser survivre notre association nationale pour qu'elle s'attaque du mieux qu'elle le peut à ce qui nous menace et conserver dans notre tête la ferme conviction de la transformer. L'histoire transporte trop de choses qui me font appréhender la mort du mouvement étudiant.

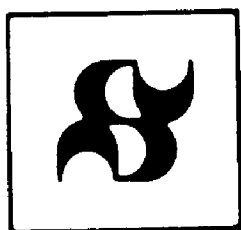
En 1969, avec la mort de l'UGEQ, les étudiants se sont fait fourrer de plus belle. Ce deuil signifiait la mort de nombreux organismes mis sur pied par les associations étudiantes: journaux, comités pédagogiques, comités d'activités ainsi que la récupération des Services aux étudiants par les administrations scolaires.(1) Un document publié par la P.E.Q. indique que la moyenne d'âge des journaux étudiants au Québec est d'environ 4 ans, cela ne nous fait pas réfléchir?

Nous ne pouvons et ne devons pas tuer complètement une tradition syndicale si jeune! Les défis

qui nous attendent sont trop importants pour assassiner une des chances qui nous restent de les surmonter. Le Livre blanc et son application sont à contrer dans leur ensemble, nous avons aussi à nous donner une plate-forme de revendications sociales non corporatiste qui pourra tracer avec d'autres les fondements d'une nouvelle société. Notre volonté de justice et d'égalité dans l'école doit transparaître dans ce que nous voulons faire de l'école. Voulons-nous une école qui sélectionne ou une école de masse?

Nous devons continuer à contester le rôle idéologique et sélectif de l'école au Québec. Et dans le choix que nous avons à faire au sujet de notre association nationale, il sera important de cerner pour la transformation de l'école et de la société si nous devons travailler dans une nouvelle association étudiante nationale ou dans une association nationale déjà en place et renouvelée...

(1) Presse Etudiante du Québec (P.E.Q.), **Le portrait du journalisme étudiant**, novembre 1979.



UNIVERSITÉ  
DE SHERBROOKE

BUREAU DE LA RECHERCHE ET DES BOURSES

## 38 BOURSES D'ÉTUDES de maîtrise et de doctorat pour l'année universitaire 1981-1982

Aux étudiants qui s'inscriront à temps complet et pour la première fois à l'un de ses programmes de formation de chercheurs, l'Université de Sherbrooke offre, pour l'année universitaire 1981-82, 38 bourses d'études de maîtrise et de doctorat, réparties comme suit:

- 27 BOURSES DE MAÎTRISE, pouvant aller jusqu'à 4000 \$ chacune;
- 11 BOURSES DE DOCTORAT (renouvelables une fois), pouvant aller jusqu'à 6000 \$ chacune.

Date limite de présentation d'une candidature: le 16 février 1981.

Réponse de l'Université: mi-mars 1981.

### DISCIPLINES OU CHAMPS D'ÉTUDES

Toutes les disciplines ci-dessous mentionnées sont admissibles aux bourses de maîtrise.

Les disciplines marquées d'un astérisque sont admissibles aux bourses de doctorat.

- |                       |                                   |
|-----------------------|-----------------------------------|
| * Anatomie            | Géographie                        |
| * Biochimie           | Histoire                          |
| * Biologie            | Kinanthropologie                  |
| * Biologie cellulaire | * Littérature canadienne comparée |
| * Biophysique         | * Mathématiques                   |
| * Chimie              | * Microbiologie                   |
| Économique            | * Pharmacologie                   |
| * Études françaises   | Philosophie                       |
| * Génie civil         | * Physiologie                     |
| * Génie chimique      | * Physique                        |
| * Génie électrique    | Radiobiologie                     |
| * Génie mécanique     | Sciences de l'éducation           |
|                       | Théologie                         |

Pour obtenir de l'information sur ces bourses, sur l'un ou l'autre des programmes d'études, et pour se procurer les documents nécessaires à la présentation d'une candidature, on est prié de remplir et retourner le coupon-réponse ci-dessous à l'adresse suivante:

Bureau de la recherche et des bourses  
Pavillon central — Université de Sherbrooke  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Je suis intéressé(e) à poser ma candidature au Programme de bourses de l'Université de Sherbrooke en vue d'études de maîtrise , de doctorat

dans la discipline suivante:.....

NOM..... Tél.....

ADRESSE.....

Code postal.....

# LE REGGAE, MUSIQUE DE LIBÉRATION

Par **Debbie Jordan**  
de la **Presse Universitaire**  
Canadienne (CUP)



Le reggae est la musique de la Jamaïque. La musique d'une société opprimée criant au secours, plus spécifiquement celle des Rastafarians, qui révèrent Haïlé Sélassié d'Éthiopie et adhèrent au culte d'une religion noire africaine.

Le mot «reggae» est apparu pour la première fois en 1968 dans une chanson de Toots Hibbert appelée «Do The Reggay». Mais son origine demeure obscure et les étymologistes continuent de s'y perdre en conjectures.

Le reggae est né d'une synthèse de deux courants musicaux fort populaires en

Jamaïque, au milieu des années 60: le «rocksteady» et le «ska». Le ska connaît, incidemment, une résurgence en Angleterre, depuis un an, par l'étonnant

particulier à cette nouvelle musique.

Le reggae provient des ghettos de la Jamaïque, Jonestown et Trenchtown. Il s'avérait un moyen pour les gens d'exprimer leur mécontentement face à leur misérable condition sociale.

Devenu un énorme phénomène local, vers la fin des années 60, le reggae engendra deux courants: une ligne plus commerciale, créée par des artistes comme Byron Lee et Desmond Dekker, populaire surtout auprès de la classe moyenne et des étrangers; et une tangente nettement plus radicale, celle du Pouvoir Noir, menée par Douglas Mack. Les messages diffusés par cette musique ont grandement influencé et conscientisé la grande majorité des Jamaïcains, ceux qui habitent dans les slums. Mais ces gens étaient la plupart du temps trop pauvres pour faire quoi que ce soit.

succès des Madness, des Specials et des Selecter.

A l'origine, le reggae était la musique des délinquants, lesquels s'appelaient eux-mêmes les «Rude Boys of Kingston». Ces jeunes gens étaient écoeurés du monopole de la «calypso music» à travers l'archipel indien. Comme ils n'avaient pas un traître sou à investir dans l'achat d'instruments de musique, leurs premières compositions demeuraient limitées à un cadre assez primaire. Aux instruments de base, - guitare, basse, batterie - venaient parfois s'ajouter bouteilles, boîtes de conserves, morceaux de bois, tout pouvant former un caractère vraiment



Avec les années 70, le reggae est devenu une réalité universelle, grâce, en grande partie, aux incessantes tournées de Bob Marley & The Wailers. Marley est un disciple de Jah, le Dieu Noir, qui espère rallier les

populations noires de toutes les nations à leurs causes communes. Les paroles des chansons reggae prennent souvent la forme de satires politiques à propos de récents événements.

Comme la moitié de la population jamaïcaine au-dessus de 15 ans est illettrée, les disques reggae sont souvent le seul média qui diffuse des messages politiques et sociaux aux masses. L'influence du reggae sur le subconscient de ses adeptes est si intense que des compositeurs tels Peter Tosh, Max Romeo et Toots Hibbert sont devenus très puissants.

La fin de la dernière décennie a favorisé l'éclosion «internationale» de jeunes talents, auparavant limités à leur audience locale. Parmi les plus connus, citons Burning Spear, Third World, Bunny Wailer et Uroy. L'émergence du reggae aux quatre coins de la planète a coïncidé avec un changement d'attitude des gens. Des titres de chansons tels «Prisoner In The Street», «Jah Sees and Knows» et «Exodus and African Woman» symbolisent avec

éclat l'éveil et l'impact de la nouvelle culture noire.

C'est Eric Clapton, ce musicien anglais, un des plus grands guitaristes rock de son époque, qui le premier, popularisa le reggae en Amérique, lorsqu'en 1974, sa version de «I Shot The Sheriff» devint un gros hit. Depuis ce temps, les multinationales du disque s'intéressent de près à ce nouveau mouvement, fut-il subversif en substance. Le reggae est devenu plus sophistiqué avec le temps, ses musiciens lui ayant incorporé le saxophone, la flûte, la clarinette et l'orgue.

Le reggae d'aujourd'hui représente une mixture de musique, religion, marijuana, politique et poésie. Selon des musiciens des plus grands groupes «new wave» de l'heure Police, Clash... il représente le phénomène musical le plus important depuis la fusion du rythm blues et du rock au début des années 60.

Pour les Jamaïcains, le reggae est maintenant leur mode de vie.

## Campagne financière de soutien au Québec Etudiant!

La session dernière, le Conseil Central de l'ANEQ a lancé une campagne de soutien financier au **Québec Etudiant**, dont l'objectif a été fixé à \$2 000. Jusqu'à ce jour, nous avons pu amasser \$1264, qui consistent principalement en des abonnements et des dons. C'est bien, mais il faut faire encore un effort de plus pour nous permettre d'atteindre notre objectif. En ce sens, nous vous invitons à vous abonner: ce sera votre façon de dire votre mot pour appuyer le développement de la presse étudiante québécoise.

COUPON-REPONSE \_\_\_\_\_

\* Je désire m'abonner pour un an au Québec Etudiant

(sous pli fermé, courrier première classe) . . . \$10.00 (\_\_\_\_\_).

\* Je désire souscrire un don de \$\_\_\_\_\_ pour aider à son

financement . . . . . (\_\_\_\_\_).

NOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE (complète): \_\_\_\_\_

(des reçus sont disponibles sur demande).

"Si on fait abstraction de l'univers sémiologique..."

GF...

... une certaine logique sémiotique ira au devant de la psychanalyse ...

... et l'idéologie sémiologique d'un respect humaniste distinctif ...

... n'aura nulle autre conséquence chez l'auteur que celle de désœuvrer les choses comme elles le sont."

"Pourquoi? J'attends vos feuilles dans 10 minutes."

(d'après LA ROTONDE, Vol. 47 No 6)